



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Agence de l'eau
Artois-Picardie**



RAPPORT d'activité 2022



CONSEIL D'ADMINISTRATION (Au 31 décembre 2022)

Il est composé de 35 membres :

•Le président, nommé par décret
du Président de la République :
Monsieur Georges-François
LECLERC

•11 représentants des
collectivités territoriales parmi
lesquels l'un est nommé
vice-président du Conseil
d'Administration :
Madame Isabelle SAVARIEGO

•11 représentants du collège
des usagers, désignés par et
parmi les membres du Comité
de bassin, parmi lesquels l'un est
nommé vice-président du Conseil
d'Administration :
Monsieur Jérôme LEFEBVRE

•11 représentants de l'État et de
ses Etablissements publics ;

•1 représentant du personnel de
l'Agence de l'eau.

Édité en mars 2023 par l'Agence
de l'eau Artois-Picardie
Photo en couverture :
Marais de la Grenouillère
à Auchy-les-Hesdin (62)
Photo AEAP

ÉDITO	p.3
■ 2022, EN CHIFFRES	p.4
■ TEMPS FORTS	p.6
■ LES INSTANCES DE BASSIN	p.8
■ LES AIDES	p.10
Accompagner l'adaptation au changement climatique	p.12
Protéger les eaux littorales.....	p.13
Préserver la qualité et la richesse des milieux aquatiques.....	p.14
Soutenir l'engagement des collectivités.....	p.20
Accompagner les territoires les plus fragiles.....	p.22
Contribuer aux actions des industriels.....	p.24
Favoriser les pratiques agricoles pour une eau de qualité.....	p.26
Promouvoir une gestion quantitative durable et économe.....	p.28
■ LES REDEVANCES	p.30
Assurer les recettes de redevances dans le respect des prévisions	p.31
Assurer la perception des redevances.....	p.33
■ LA GOUVERNANCE LOCALE	p.34
Les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)	p.35
Faire vivre et renouveler les instruments de planification.....	p.37
■ LA COOPERATION INTERNATIONALE	p.38
Accompagner les pays en développement dans le domaine de l'eau.....	p.39
■ LA SENSIBILISATION	p.42
Sensibiliser tous les publics	p.43
Eduquer et préparer les jeunes à la gouvernance.....	p.45
■ LA CONNAISSANCE	p.46
Mettre à disposition du public des données environnementales fiables.....	p.47
Connaître la qualité des masses d'eau.....	p.48
■ LE PILOTAGE DE L'ETABLISSEMENT	p.50
Le déploiement du contrôle interne.....	p.51
■ LES MOYENS ET LES RESULTATS	p.54
Les moyens financiers.....	p.55
Les moyens humains.....	p.57
Résultats 2022 des indicateurs du Contrat d'Objectifs.....	p.58
Organigramme.....	p.59



Thierry VATIN, Directeur Général de l'Agence de l'eau Artois-Picardie

2022 a été pour notre Agence une nouvelle année très dense. Elle a été marquée par la mise en œuvre des orientations fortes de la révision de programme et de notre CAP24 que nous avons déjà bâties ensemble ainsi que par la consolidation du cadre de travail qu'elles nécessitent. Elle aura également été une année de préparation intense de notre rôle futur dans l'adaptation de la politique de l'eau à la transition écologique et au dérèglement climatique.

Ainsi, l'année a été marquée par la concrétisation de nombreux projets structurants :

- L'approbation du SDAGE par le comité de bassin du 15 mars 2022 et l'organisation de nombreux séminaires d'échanges avec le réseau des SAGE du bassin, le plus dense de France ;
- Le 11^{ème} programme d'intervention, nouvellement révisé, a donné lieu à une mobilisation intensive avec de nombreuses initiatives innovantes comme les contrats CARE sur la protection de la ressource en eau, et l'accompagnement vers une politique de résultats tandis que parallèlement le plan de résilience a abouti à de nouveaux dispositifs comme les appels à projets en matière d'agriculture durable ;
- La large dynamique de sensibilisation auprès du grand public s'est poursuivie avec notamment la naissance d'une académie de l'eau visant à faire connaître à tous les enjeux de la ressource et par le partenariat avec la Voix du Nord qui a abouti à la matérialisation du réseau « agissons pour l'eau » qui regroupe nos partenaires les plus exemplaires ;
- Les nombreuses démarches inter-agences visant à moderniser, harmoniser et optimiser le cadre de travail se sont encore davantage déployées : notamment en matière de pilotage des redevances, et les groupes de travail sur les systèmes d'information financier et aides.

Ce mouvement s'est accompagné du renforcement du management et du collectif :

- La gestion des risques métiers et budgétaires a donné lieu à un contrôle interne qui s'est systématisé ;
- Le chantier de la GPEEC a commencé et s'est traduit par de premiers constats pour optimiser nos ressources humaines en perspective de nos futurs défis ;
- Différents moments ont animé notre collectif : AG de rentrée, 1^{er} séminaire des cadres et lancement des cafés « KiféKoi » ;
- Nos effectifs ont été confirmés et toutes les directions ont bénéficié de recrutements.

Un évènement important a marqué cette année 2022. Un épisode de sécheresse sans précédent a marqué les esprits et le monde politique. Nous avons tous pris conscience que l'impact du changement climatique est déjà là y compris dans notre bassin. Cet évènement a vocation à se reproduire avec une fréquence plus forte. Il nous rappelle à tous l'urgence de nous préparer aux défis de demain.

Le Plan Eau qui sera décidé par le gouvernement sera annoncé dans quelques semaines et mobilisera fortement les Agences de l'eau. Le plan de résilience de cette année avec 100 M€ d'augmentation du plafond de dépense des agences n'en était qu'une première étape. Ce plan a été construit avec la contribution de tous les comités de bassin.

D'autres dispositifs et projets sont en cours pour accentuer l'efficacité de nos actions :

- Un séminaire inter-agence pour réfléchir aux côtés de nos homologues aux premiers axes du 12^{ème} programme d'intervention ;
- La révision de notre Plan d'adaptation au changement climatique afin de préparer la révision de notre programme d'intervention ;
- Le projet de réforme des redevances qui vise à accroître la mise en œuvre du principe pollueur payeur a donné lieu à de nombreux échanges en vue de sa formalisation pour le PLF2024.
- Les chantiers inter-agences de conceptions de nos nouveaux systèmes d'information dans le domaine financier et aides.
- Le projet PERISCOP, chargé d'augmenter la synergie entre planification et gestion des interventions, a été élargi à l'ensemble de nos partenaires dès l'automne
- La mobilisation des 15 SAGE pour la déclinaison du SDAGE
- Le développement de notre stratégie CARE pour protéger les captages prioritaires
- La poursuite de la stratégie de communication avec le grand public
- La poursuite de nos actions de contrôle interne budgétaire et métiers

L'ensemble de ces chantiers sont autant de défis que toutes les équipes de notre Agence auront à relever en 2023.

2022, EN CHIFFRES

4,73 €



PRIX MOYEN DU M³ D'EAU EN 2022 SUR LE BASSIN ARTOIS-PICARDIE

(POUR UNE CONSOMMATION ANNUELLE DE 120 M³).

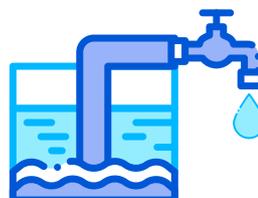


27

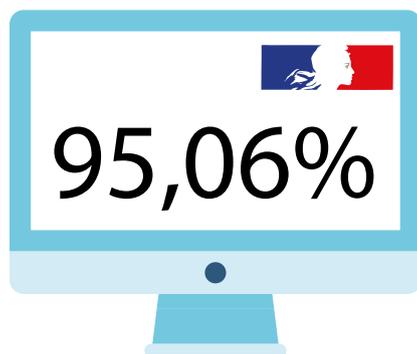
MILLIONS D'EUROS

mobilisés par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie dans le cadre du Plan de Résilience, afin de faire face au risque sécheresse.

486 Mm³



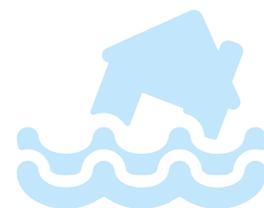
ont été prélevés en 2021 (1 an de décalage pour l'obtention des données) sur le bassin Artois-Picardie, tous usages hors alimentation des canaux.



DES REDEVABLES ONT CHOISI LA TÉLÉ-DÉCLARATION EN 2022, contre 94,07 % en 2021.

29,12%

PART DU PROGRAMME CONSACRÉ AU CHANGEMENT CLIMATIQUE EN 2022.





86,027 km

de cours d'eau
ont été restaurés

et **25** OUVRAGES RENDUS
FRANCHISSABLES en 2022, dont
21 SUR DES COURS D'EAU
CLASSES EN LISTE 2 du code de
l'environnement.

909 853 m²

de surfaces ont été
désimperméabilisées ou
déraccordées du réseau
unitaire.



400

c'est le nombre cumulé
de participants aux 2
sessions de l'Académie
de l'eau Artois-Picardie
organisées en 2022



16,386 MILLIONS D'EUROS

C'est la somme des aides engagées sur le renouvellement des installations d'eau potable et d'assainissement auprès des collectivités situées au sein de zones de revitalisation rurale ou dans les zones peu denses dont le revenu par habitant est inférieur à la moyenne du bassin (sur base des données 2018).



2022, LES TEMPS FORTS

La lutte contre la sécheresse avec le Plan de Résilience

Au cours de la dernière période de sécheresse, un plan de résilience a été décidé par le conseil d'administration de l'agence le 1^{er} juillet 2022.

L'agence de l'eau a travaillé sur un « plan d'actions résilience » global, composé de 12 actions et doté d'une enveloppe de 27M€ au bénéfice de tous les usagers de l'eau et des acteurs économiques : milieux naturels, collectivités, agriculteurs et industriels.

Un objectif sous-tend ce plan : anticiper les mesures nécessaires à la préservation de la ressource en eau dans tous les territoires, des zones urbanisées aux milieux naturels ou agricoles.

Ce plan d'actions consiste à mettre en œuvre toute initiative visant à favoriser la recharge des nappes souterraines ou à optimiser l'usage de cette ressource.

Parmi les mesures prévues pour 2022 ont notamment figuré :

- Le lancement d'une déclinaison de l'étude quantitative globale et prospective sur le bassin à l'échelle des 15 sous-territoires du bassin préparer les projets de territoires pour la gestion de l'eau (PTGE) et la gestion volumétrique agricole,
- Un nouvel appel à projets sur les économies d'eau dans le domaine agricole,
- L'accélération des actions de préservation des prairies, des bocages et des zones humides,
- Le soutien des programmes d'interconnexion quantitatifs et de connaissance patrimoniale des réseaux,
- La restauration et la renaturation de cours d'eau,
- L'acquisition et la restauration de zones humides.

Réaliser la planification écologique en contribuant au plan eau

Le 14 octobre dernier le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires a saisi tous les présidents des comités de bassin afin de répondre à court, moyen et long terme aux enjeux du changement climatique dans le domaine de l'eau. Il s'agissait de faire remonter des propositions concrètes et opérationnelles pour engager dès le début de l'année 2023 un plan d'actions dans le cadre du chantier eau.

L'ensemble des propositions du bassin Artois-Picardie a fait l'objet d'un comité de bassin extraordinaire du 22 novembre dernier.

Parmi celles-figurent de nombreuses propositions d'actions essentielles et urgentes comme :

- une météo nationale de l'eau (aux infos du 20h) à l'instar de ce qui se fait sur la qualité de l'air ou de l'énergie,
- un plan de mesures renforcées pour la protection des captages prioritaires : sobriété des prélèvements et des usages
- un plan Marshall Etat sur les aires de captages pour expérimenter des aides et outils de transformation adaptés au modèle agricole industriel
- des mesures exceptionnelles de protection des milieux naturels
- un plan de désimperméabilisation de notre bassin très urbain conditionnant les aides à une démarche de réduction des intrants sur les aires de captage et à une politique volontariste des opérateurs d'assainissement
- un prix minimum de l'eau permettant de couvrir les investissements à faire en fonction d'un plan de gestion patrimonial de long terme dans chaque service eau et assainissement.

Créer une académie de l'eau pour faire connaître les enjeux de la ressource

Initiée à l'occasion de la journée mondiale de l'eau du 22 mars, l'Académie de l'eau s'est réunie à 2 reprises cette année.

Il s'agit d'un cycle de conférences de 3 ans qui associe des personnalités engagées pour l'eau et l'environnement ainsi que des spécialistes reconnus en alternant des présentations accessibles et des visites d'exemples concrets. Donnant lieu à podcasts et à rediffusion sur la chaîne Youtube de l'Agence, l'objectif est de fournir aux membres des instances et au grand public une vision globale, de comprendre les enjeux et de connaître tous les leviers qui permettront d'assurer sa pérennité et d'améliorer sa qualité.

La 1^{ère} session a porté sur le thème du changement climatique et la 2^{ème} sur l'eau, les sols et l'agriculture. Animées par Denis Cheissoux, journaliste reconnu, elles ont notamment bénéficié de la participation de nombreuses personnalités : Jean-Louis Etienne, Marc-André Selosse et Emma Haziza.



Préparation de la réforme des redevances

A l'horizon 2024, est prévu un projet de réforme des redevances pour pollution de l'eau d'origine domestique et pour modernisation des réseaux de collecte. Il a pour objectifs :

- de lutter contre les fuites d'eau dans les territoires ruraux ;
- d'améliorer la qualité de service pour les Français ;
- de protéger les captages d'eau potable et préserver les rivières.

D'une manière générale, la réforme renforcera l'application du principe pollueur-payeur par des nouvelles redevances « assainissement » et « eau potable » modulées par des critères de performance.

Ce chantier a connu une forte accélération en 2022, suite à la décision politique d'engager cette réforme dans le cadre du Projet de Loi de Finances 2024. Les travaux techniques se sont tenus à un rythme très soutenu, pour soumettre des propositions complètes au gouvernement pour le printemps 2023. La concertation avec les associations de collectivités a été très active, et a permis d'avancer des propositions consensuelles.

Continuer et renforcer le partenariat de l'Agence avec la presse quotidienne régionale

Anoncé lors de l'évènement de bilan de la consultation du public dans le cadre de la révision du SDAGE, un réseau « agissons pour l'eau » a été constitué en fin d'année 2022.

Ce réseau vise à prolonger la dynamique d'amélioration de la qualité des eaux du SDAGE en proposant aux collectivités, aux entreprises, aux organisations de la région, et aux citoyens, de s'engager pour l'eau.

Il s'appuie sur un partenariat avec la Voix du Nord qui a autant visé à faire connaître cette démarche qu'à valoriser les actions les plus exemplaires au moyens de spots vidéos qui seront diffusés dans les médias locaux. Sur les 13 premiers acteurs qui se sont investis dans la démarche, 7 ont vu leur engagement récompensé par un prix et autant de spots vidéos ont été réalisés afin de susciter des actions en faveur de la qualité des eaux.

LES INSTANCES DE BASSIN



Conseil d'Administration du 22 novembre 2022

Crédit photos : AEAP



Les instances de bassin s'organisent autour de 2 assemblées centrales : le Comité de bassin et le Conseil d'Administration.

Le Comité de Bassin (CB), composé de 80 membres est une assemblée dont le président est André FLAJOLET. Cette instance réunit, dans une démarche de démocratie participative, les acteurs publics ou privés agissant dans le domaine de l'eau : collectivités, industries, agriculteurs, associations, Organisations Non Gouvernementales, consommateurs mais aussi les représentants de l'Etat et de ses établissements publics.

Il s'appuie sur 3 commissions permanentes qui lui rendent compte de leurs travaux et des avis qu'elles émettent ou des décisions qu'elles prennent :

- La Commission Permanente des Milieux Naturels et de la Planification ;
- La Commission Permanente Eau et Agriculture ;
- La Commission Permanente de l'Action Internationale et du Développement Durable.

Le Conseil d'Administration (CA), composé de 35 membres est l'organe décisionnel de l'Agence de l'eau. Présidé par Monsieur Georges-François LECLERC, préfet coordonnateur de bassin, il s'appuie sur 2 commissions permanentes qui lui rendent compte de leurs travaux et des avis qu'elles émettent ou des décisions qu'elles prennent :

- La Commission Permanente des Interventions ;
- La Commission Permanente Programme.

Après 2 années marquées par un contexte sanitaire difficile, les instances du bassin Artois-Picardie ont progressivement retrouvé à compter du mois d'avril leur fonctionnement classique.

18 sessions ont ainsi été organisées en 2022 :

- 4 Comités de Bassin dont 1 exceptionnel en lien avec le « plan eau » ;
- 4 Conseils d'Administration ;
- 2 Commissions Permanentes des Interventions ;
- 2 Commissions Permanentes des Milieux Naturels et de la Planification ;
- 2 Commissions Permanentes Eau et Agriculture ;
- 2 Commissions Permanentes de l'Action Internationale et du Développement Durable ;
- 1 Commission Permanente Programme.

Au-delà de ces instances, 2 sessions du parlement des jeunes pour l'eau se sont également tenues.

Parmi les principales décisions des instances en 2022 figurent :

- **CA du 08/03/2022 :**
Approbation du compte financier 2021.
- **CB du 15/03/2022 :**
Adoption du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux 2022-2027 et du Programme De Mesures
- **CA du 01/07/2022 :**
Approbation du Budget Rectificatif n°1 et du plan de résilience.
- **CB du 07/10/2022 :**
Validation des notes d'accompagnement du SDAGE et des guides urbanisme
- **CA du 22/11/2021 :**
Adoption du Budget Initial 2023.



LES AIDES



2022 : 1^{ère} année du 11^{ème} programme révisé

En juin 2022, face aux risques de tension sur les ressources en eau sur les court et long termes, le Gouvernement a décidé de hausser les moyens des Agences de l'eau en augmentant leurs plafonds de dépenses de 100 millions d'euros, dont 18 M€ pour l'Agence de l'eau Artois-Picardie.

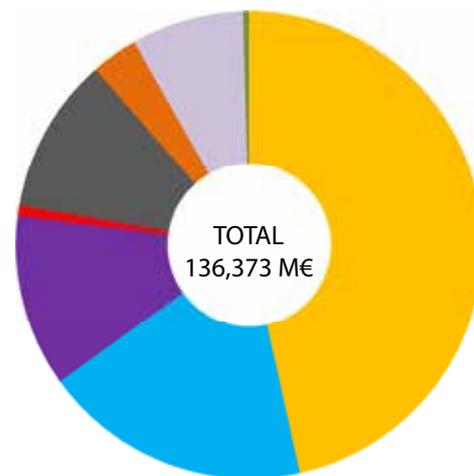
Avec ces fonds supplémentaires, auxquels se sont ajoutés 9 M€ issus de redéploiements internes, ce sont au total 27 M€ qui ont été consacrés par l'Agence de l'eau au « plan d'actions résilience ».

Ce plan qui a bénéficié à tous les usagers de l'eau, a eu pour objectif de permettre d'anticiper les mesures nécessaires à la préservation de la ressource en eau et de veiller aux enjeux d'eau potable, d'agriculture, de résilience des milieux et de production d'énergie.

Ce plan d'actions résilience, combiné aux crédits classiques du Programme d'Intervention, a permis à l'Agence d'accorder plus de 136 M€ de participations financières en 2022 et ainsi de soutenir financièrement plus de 1 000 projets.

Parmi les aides versées, 110,204 M€ l'ont été sous forme de subventions et 26,169 M€ sous forme d'avances.

Répartition des aides sur l'année 2022



ACCOMPAGNER L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'adaptation au changement climatique est une thématique transversale prise en compte dans les délibérations du 11^{ème} programme d'intervention. Au-delà des aides accordées pour la protection de la ressource et des milieux qui contribuent à l'adaptation au changement climatique, d'autres actions ont également été menées dans ce domaine en 2022.

En octobre, un après-midi d'échanges co-organisé avec la Région Hauts de France a permis de réunir les personnes en charge de l'animation des 15 Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin Artois-Picardie et les personnes en charge de l'animation des Plans Climat-Air-Energie Territoriaux (PCAET) afin d'améliorer la prise en compte de l'eau dans les PCAET et de développer les collaborations.

L'Agence a poursuivi sa participation à la déclinaison régionale du projet Life ARTISAN* porté par l'Office Français de la Biodiversité (OFB) : après la rédaction du panorama (état des lieux, des enjeux d'adaptation au changement climatique et cartographie des acteurs), le plan d'actions 2022-2025 a été validé techniquement. Il sera présenté en 2023 dans les instances de l'Agence Régionale de la Biodiversité pour validation.

Deux appels à projets « Résilience de l'agriculture » ont été lancés. Les dossiers étaient à déposer respectivement en septembre et décembre : 7 projets ont été reçus. Un autre appel à projets doit avoir lieu en 2023.

L'Agence a apporté son soutien au lancement de la phase 1 du projet Clim'EauFil (voir page 26), porté par la Chambre régionale d'agriculture et qui vise à réunir les conditions propices à la réflexion pour accompagner l'agriculture régionale et ses filières à s'adapter au changement climatique. Trois étapes sont prévues dans le projet : état des lieux des connaissances (phase 1 en 2022-2023), réflexion prospective sur l'évolution des filières agricoles et construction de plusieurs scénarios d'adaptation à moyen et long terme (phase 2 en 2023) et définition d'un programme d'actions à réaliser à court et moyen terme (phase 3 en 2023-2024)

Enfin le deuxième semestre de l'année 2022 a été consacré à préparer la co-construction de la mise à jour du Plan d'Adaptation au Changement Climatique du bassin :

- Organiser la réflexion du comité de bassin sur un plan d'adaptation au changement climatique dans l'objectif de l'adopter au 30 juin 2023 ;
- Sélectionner un prestataire qui aura pour tâche de réaliser en 2023 des évaluations simplifiées de volumes prélevables dans chaque territoire de SAGE pour ensuite évoluer vers une démarche de projet de territoire pour la gestion de l'eau;

*Accroître la Résilience des Territoires au changement climatique par l'Incitation aux Solutions d'Adaptation fondées sur la Nature.

Chiffres

29,12%

Part des aides 2022
consacrées à la prise en
compte du changement
climatique pour un objectif
de 29%.

17,933 M€

engagés en 2022 sur des
solutions fondées sur la
nature pour un objectif
2022 fixé à 17,5M€

PROTEGER LES EAUX LITTORALES

La connaissance des eaux littorales

L'année 2022 a vu la préparation du renouvellement du partenariat public-public entre l'IFREMER et l'Agence jusqu'en 2024. Ce partenariat assure la surveillance du milieu marin pour répondre aux objectifs des directives européennes (Directive Cadre sur l'Eau / Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin). Sa déclinaison dans chaque bassin de la façade Manche/Atlantique permet une approche scientifique et technique commune.

2022 a également été une année charnière pour la surveillance des eaux marines dans le but de répondre aux objectifs de la DCSMM*. Dans cette optique l'Agence de l'eau Artois-Picardie a piloté l'évaluation de l'atteinte du bon état écologique en ce qui concerne l'eutrophisation à la côte et au large, et les contaminants chimiques. Des travaux d'agrégation de l'évaluation ont débuté cette année à l'échelle de toute la façade Manche/Atlantique avec les Agences Artois-Picardie, Seine-Normandie, Loire-Bretagne et Adour-Garonne.

Au travers du marché mutualisé avec les Agences de l'eau Seine-Normandie, Loire-Bretagne et Adour-Garonne, l'Agence Artois-Picardie a poursuivi en 2022 les suivis de poissons dans les estuaires de la Somme, de la Canche et de l'Authie. Les deux campagnes prévues (avril/mai et septembre/octobre) ont été réalisées avec succès.

En 2022 l'Agence a préparé le renouvellement de son accompagnement financier au suivi du littoral Manche est – Mer du Nord opéré par le Réseau d'Observation du Littoral (ROL) Normandie – Hauts-de-France. Cette cartographie continue terre-mer par relevés topo-bathymétriques avec des moyens aéroportés permet un suivi précis de l'évolution du trait de côte. Ces données sont indispensables à la mise en place de politiques de gestion des risques de submersion en lien avec le changement climatique.



Le littoral à Wimereux (62)

Credit Photo : AEAP

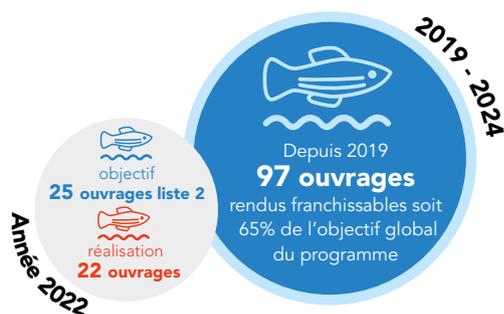
*Directive Cadre Surveillance Milieu Marin

Chiffre

En 2022, aucun dispositif de récupération des macro déchets dans les systèmes de traitement des eaux usées et des eaux pluviales n'a fait l'objet d'une demande de financement auprès des services de l'Agence de l'eau Artois-Picardie

PRESERVER LA QUALITE ET LA RICHESSE DES MILIEUX AQUATIQUES :

Restaurer et entretenir les cours d'eau, et assurer leur continuité écologique



L'Agence de l'eau prend soin des cours d'eau en agissant via :

- La mise en défens des berges (pose de clôtures, aménagements d'abreuvoirs) ;
- La réalisation d'aménagements favorables aux habitats piscicoles (restauration de frayères, agencement d'abris et de caches...) ;
- La restauration des ripisylves ;
- La lutte contre les espèces invasives ;
- La restauration de la continuité écologique (effacement ou aménagements d'ouvrages).

En 2022, 4,434 M€ d'autorisations d'engagements ont été consommés pour l'entretien et la restauration des cours d'eau et 4,770 M€ pour la restauration de la continuité écologique, incluant les dépenses engagées dans le cadre des opérations en maîtrise d'ouvrage directe de l'Agence.



Effacement du seuil d'Huby-Saint-Leu sur la Ternoise avec reméandrage du cours d'eau



Thomas HERMANT

Chargé de mission scientifique au sein de l'association Picardie Nature

Quels sont pour votre structure les enjeux relatifs à la connaissance de la biodiversité ?

L'ensemble de la connaissance sur la biodiversité acquise par la communauté scientifique représente une masse importante d'informations et le phénomène d'effondrement du vivant n'est plus à démontrer. Toutefois, il reste très important d'affiner ces connaissances pour permettre d'apporter des solutions concrètes pour réduire voire stopper cette perte de biodiversité. Cette connaissance fine, est indispensable pour que les acteurs locaux puissent mieux appréhender ce qu'est la biodiversité locale et ensuite s'approprier la problématique.

Quel est l'intérêt des ripisylves pour la biodiversité ?

Les ripisylves sont des éléments paysagers dont les intérêts sont tels qu'il est difficile de les résumer. Outre leur rôle en termes de qualité des eaux ou de maintien des sols, et donc de lutte contre l'érosion, elles constituent des milieux extrêmement importants pour la biodiversité. Ce sont des réservoirs de nourriture et des sites refuges pour la reproduction ou le repos d'un grand nombre d'espèces. Mais elles sont aussi et surtout un maillon essentiel de la trame verte et bleue. Elles constituent également sur certains secteurs les derniers corridors arborés permettant à de nombreuses espèces de se déplacer.

Comment le projet «mammifères et ripisylves» peut contribuer à une meilleure connaissance de l'état des cours d'eau du bassin et de l'efficacité des travaux ?

Les mammifères sont de bons indicateurs de la typologie des ripisylves, de leur capacité d'accueil pour la biodiversité et de leur intérêt en termes de continuités écologiques. En effet, les potentialités d'accueil des mammifères seront d'autant plus grandes que les ripisylves présenteront une stratification végétale importante, abriteront des gros bois et des bois morts, etc. Leur continuité sera également un élément déterminant quant à leur utilisation par ces espèces pour leurs déplacements.

En croisant le taux de fréquentation des ripisylves par les mammifères et les cortèges d'espèces observés, avec les caractéristiques des différents transects de ripisylves étudiés, il sera possible de définir quels sont les paramètres structurants majeurs qui caractérisent le mieux les ripisylves de très bonne qualité pour les espèces cibles étudiées.

Ainsi, les gestionnaires auront davantage de visibilité sur les mesures à mettre en œuvre pour atteindre ces caractéristiques optimales sur le long terme et qui contribueront alors à la préservation de ces espèces.

Les partenariats dans ce projet sont multiples et constituent un vrai atout pour améliorer la connaissance, pouvez-vous l'évoquer ?

Bien souvent, les structures qui œuvrent à la connaissance sur la biodiversité et les paysages mènent des travaux chacune de leurs côtés, tous intéressants, mais généralement peu liés entre eux. Les études comme celle qui est mise en œuvre ici permettent de faire travailler ensemble diverses structures aux compétences différentes et complémentaires telles que l'Agence de l'eau et les associations de protection de l'environnement, mais également des structures plus locales qui connaissent bien leur territoire et sa gestion, comme les syndicats de rivières par exemple.

Ces partenariats sont probablement le meilleur moyen de mettre en commun les connaissances de chacun, afin d'aboutir à des mesures locales qui soient bien comprises et les plus adaptées possible pour préserver la qualité des cours d'eau et de leurs ripisylves.

Chiffres

86,027 Km

Linéaire de cours d'eau restaurés en 2022 pour un objectif de 13 Km.

22

Ouvrages en liste 2* ont été aidés en 2022 en vue d'être rendus franchissables pour un objectif de 25.

* La liste 2 vise les cours d'eau où la restauration de la continuité écologique est obligatoire dans un délai de 5 ans.

PRESERVER LA QUALITE ET LA RICHESSE DES MILIEUX AQUATIQUES :

Restaurer et entretenir les milieux naturels humides et non humides, et agir en faveur de la biodiversité

La préservation des milieux naturels

L'Agence agit pour la préservation des milieux naturels humides et non humides avec pour objectif de préserver la biodiversité et de maintenir sur ces territoires, des activités d'agriculture et d'élevage respectueuses de l'environnement.

Pour cela, des aides sont apportées pour la réalisation d'études, de travaux d'entretien ou de restauration des habitats favorables à la biodiversité, de travaux de rétablissement des fonctions des zones humides ou encore pour l'acquisition de sites.

En 2022, 4,524 M€ d'autorisations d'engagements ont été consommés en faveur de l'entretien et de la restauration des zones humides, 2,319 M€ pour l'acquisition foncière et 1,088 M€ en faveur de l'entretien des milieux naturels non humides.



Panne dunaire restaurée au sein du site classé du Marquenterre

LA RESTAURATION ECOLOGIQUE DE PANNES DUNAIRES ET DEPRESSIONS SAUMATRES DU SITE CLASSE DU MARQUENTERRE

Le Syndicat Baie de Somme Grand Littoral Picard destination Baie de Somme (SMBS-GLP), dont le territoire est labellisé RAMSAR, est aujourd'hui gestionnaire d'environ 5700 ha de milieux naturels, dont des sites emblématiques tels que la Baie de Somme.

Dans la continuité du projet «Dunes à Dunes» mené entre 2017 et 2020 et soutenu par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie dans le cadre des Initiatives en Faveur de la Biodiversité (IFB), le Syndicat souhaite poursuivre la restauration des milieux pionniers dans plusieurs massifs dunaires à fort intérêt écologique qui relie les estuaires de la Somme et de l'Authie. Pour ce faire, un programme ambitieux de restauration écologique a été lancé sur la Pointe de Routhiauville, la rive sud de la Baie d'Authie et le Parc du Marquenterre. Des travaux d'étrépages, de déboisement, de création de mares et de suppression de réseaux et de neutralisation de drains sont autorisés réglementairement et prévus.

En 2022, dans ce cadre, le SMBS-GLP a sollicité l'aide de l'Agence en vue de la réalisation de 0,289 M€ de travaux. Compte tenu de l'intérêt écologique des projets, l'Agence a répondu favorablement en attribuant 0,202 M€ de participations financières.



Travaux de restauration sur une panne dunaire au sein du site classé du Marquenterre

Chiffre

11 608,8 Ha

De zones humides ont bénéficié en 2022 d'une aide en vue de leur entretien, de leur restauration ou de leur acquisition pour un objectif de 4 810 Hectares.

2 232,1 Ha

De zones humides étudiées dans le cadre des dossiers aidés par l'Agence en 2022



Baldellia ranunculoide dans une zone humide de la baie de Somme

PRESERVER LA QUALITE ET LA RICHESSE DES MILIEUX AQUATIQUES :

Lutter contre l'érosion, prévenir les inondations

La lutte contre l'érosion

La lutte contre l'érosion et le ruissellement des sols agricoles repose sur la complémentarité de 4 types d'actions :

- Une approche parcellaire agronomique visant à la gestion de l'eau à la parcelle et à des pratiques culturales (sens du labour, rotations des cultures...) qui tiennent compte de l'aléa ;
- La mise en place préventive d'éléments filtrants de type haies, fascines, talus ou bandes enherbées et leur entretien ;
- La présence d'ouvrages de régulation de type « fossés » ;
- Des travaux plus structurants et curatifs de création d'ouvrages de stockage du type « bassin de rétention », « digue de plein champ », « creuses », « noues »...



Entretien d'une fascine sur le bassin de la Canche

En 2022, 2,019 M€ d'autorisations d'engagements ont été consommés sur cette politique.

TRAVAUX D'ENTRETIEN DES OUVRAGES DE LUTTE CONTRE L'EROSION DES SOLS SUR LE BASSIN DE LA CANCHE

Les phénomènes de ruissellement et d'érosion des sols touchent l'ensemble du bassin versant de la Canche. Sur ce bassin versant, sont engagés depuis plus de 15 ans sous l'impulsion du Syndicat Mixte de la Canche et de l'Authie (SYMCEA) des travaux de lutte contre les phénomènes de ruissellement. Ces ouvrages constituent des freins aux ruissellements, préservent le capital sol dans les parcelles agricoles et limitent ainsi l'arrivée des limons dans les cours d'eau.

Sur les territoires des Communautés de Communes du Haut Pays du Montreuillois et du Ternois, ce sont ainsi près de 43 km de haies et de fascines qui ont été implantées représentant 1 145 ouvrages d'hydraulique douce.

Le SYMCEA, par délégation de la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois et par transfert de maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes du Ternois, assure la réalisation de l'entretien de ces ouvrages d'hydraulique douce conformément aux plans de gestion établis, gage de la pérennité et de l'efficacité des aménagements créés (recépage et taille des haies et fascines en hiver, débroussaillage en été).

Ces opérations d'entretien sur ces 43 km d'ouvrages d'hydraulique douce, à raison d'un entretien de chaque ouvrage tous les ans sur la période 2022-2024 bénéficieront d'une subvention de l'Agence de l'eau de 463 688 €, soit 82,8 % du montant des travaux.

Les Programmes d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI)

En 2022, l'Agence a poursuivi l'accompagnement des collectivités engagées dans la démarche PAPI, avec des conventions prévoyant un engagement financier de l'Agence dans le cadre du PAPI complet de la Canche et de la révision des PAPI du Delta de l'Aa et de la Sambre. Le PAPI de la Canche est le 1^{er} PAPI labellisé par la nouvelle Commission Inondation de Bassin installée fin 2021 qui labellise désormais au niveau local les PAPI jusqu'à 20 M€.

L'Agence a également accompagné les réflexions sur la révision du PAPI littoral Bresle Somme Authie, la révision à mi-parcours du PAPI Boulonnais et la préparation de 2 nouveaux PAPI en préfiguration : le PAPI-PLAN Somme et le PAPI du Delta de l'Aa. Il est envisagé pour ces 2 PAPI le passage par un Programme d'Etudes Préalables qui remplace désormais le PAPI d'intention.

L'Agence a par ailleurs poursuivi le suivi territorial des actions opérationnelles, avec notamment des travaux, plusieurs études de conception et des acquisitions foncières préalables relatives à des aménagements de zones d'expansion de crues. 2,634 M€ d'autorisations d'engagement ont ainsi été consommés dans le cadre de cette politique.

Elaboration d'une note de cadrage technique

Afin d'accompagner au mieux les porteurs de projets dans la prise en compte des évolutions du 11^{ème} programme, une note de cadrage technique a été élaborée. Elle détaille les objectifs environnementaux poursuivis par l'Agence et précise en particulier les éléments attendus pour justifier d'une plus-value écologique dans les projets de zones artificielles d'expansion de crues.

Chiffres

5,288 Km

D'ouvrages de lutte contre l'érosion (haies et fascines) seront implantées grâce aux participations financières décidées en 2022.

12

Zones d'expansion des crues prévues (acquisitions foncières ou aménagements) dans le cadre des dossiers décidés en 2022.

PREVENTION DES INONDATIONS : AMENAGEMENT DES ZONES D'EXPANSION DES CRUES (ZEC) DE LA LAWE

L'aménagement des ZEC de la Lawe est un projet porté par la Communauté d'Agglomération de Béthune Bruay Artois Lys Romane accompagné par l'Agence en 2022 dans le cadre du PAPI de la LYS (1,438 M€ de participation financière sur 4,358 M€ de travaux). Dimensionnés pour des événements de période de retour 20 ans (Gosnay, Ourton) et 50 ans (La Comté), ces 3 ZEC auront une capacité totale de 434 600 m³. La combinaison de ces 3 ZEC permettra la mise en place d'une lutte efficace contre les inondations sur le bassin versant de la Lawe.

En complément de l'efficacité hydraulique, le projet permettra la création d'un écosystème diversifié de plus de 20 ha directement en lien avec le cours d'eau et en lieu et place de cultures intensives. Ces aménagements écologiques vont au-delà de l'exigence minimale réglementaire au titre de la compensation zones humides.

Le projet justifiant d'une plus-value écologique a ainsi bénéficié du taux maximal de subvention de 40%.



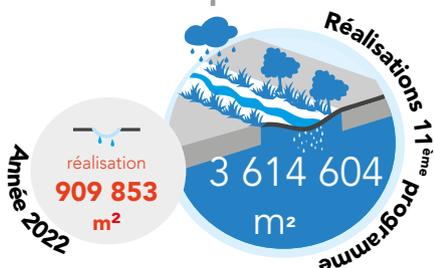
Aménagement des digues - ZEC de la LAWE

Photo: La voix du Nord

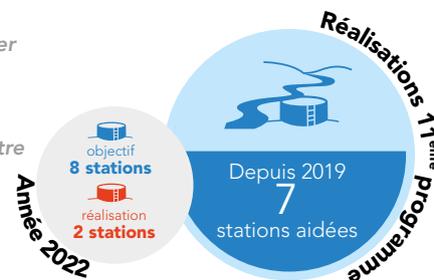
SOUTENIR L'ENGAGEMENT DES COLLECTIVITÉS :

Améliorer l'assainissement domestique et la gestion intégrée de l'eau pluviale

Accompagner le déracordement des surfaces imperméabilisées auprès des collectivités et des industriels



Accompagner 100% des stations d'épuration ciblées au titre des enjeux « milieux »



La politique de soutien à l'assainissement et à la gestion intégrée des eaux pluviales

L'Agence contribue aux actions des collectivités territoriales qui concourent à améliorer l'efficacité des systèmes d'épuration. Elle a pour cela en 2022 soutenu techniquement et financièrement de nombreux dossiers et notamment :

- l'amélioration ou la création de 7 équipements pour le traitement et le stockage des boues issues de l'épuration des eaux ;
- La création ou l'amélioration de 12 stations d'épuration ;
- La création de 2 241 branchements et l'amélioration de 8 492 branchements sur le réseau d'assainissement ;
- Le déracordement de 467 342 m² de surfaces imperméabilisées par les collectivités ;
- La création de 2 bassins de rétention d'une capacité totale de 3 000 m³.

Les dossiers engagés en 2022 ont donné lieu à l'attribution de participations financières à hauteur de :

- 6,190 M€ pour les stations d'épuration ;
- 35,897 M€ pour les réseaux d'assainissement y compris raccordement au réseau public de collecte ;
- 11,262 M€ pour la gestion intégrée des eaux pluviales.



Station d'épuration de Valenciennes avant les travaux d'amélioration décidés en 2022

Crédit Photo : AEAP



Parking avec infiltration des eaux pluviales sur le front de mer à Calais

Crédit Photo : CA du Calais

LA SENSIBILISATION A LA GESTION INTEGREE DES EAUX PLUVIALES

Afin de développer la prise en compte de la gestion intégrée des eaux pluviales lors de la réalisation des travaux d'aménagement urbains, l'Agence a contribué avec ses partenaires (ADOPTA, collectivités territoriales...) à la tenue en 2022 de différents événements sur cette thématique parmi lesquels :

- L'organisation le 22 février 2022 d'une journée sur le thème « Engager ma transition industrielle grâce à la gestion des eaux pluviales » à Douai, permettant de rassembler 200 participants ;
- L'organisation le 9 mars 2022 à Douai d'une journée sur le thème « Intégrer la gestion durable des eaux pluviales dans les projets d'aménagement : le rôle essentiel de la maîtrise d'œuvre » ;
- L'inauguration du nouveau Showroom de l'ADOPTA le 23 septembre 2022 à Douai qui a totalisé près de 180 participants ;
- Une journée rencontre des animateurs SAGE et PCAET le 10 octobre 2022.



Nouveau showroom de l'ADOPTA

Chiffres

909 853 m²

De surfaces désimperméabilisées ou déraccordées du réseau public d'assainissement (hors dossiers France Relance) dont 467 342 m² au titre des collectivités et 442 511 m² au titre des industriels.

Gaëtan BOYER

Directeur eau et assainissement – Communauté d'agglomération de Lens-Liévin

La Communauté d'Agglomération de Lens Liévin (CALL) s'inscrit pleinement dans les objectifs du SDAGE 2022-2027. En effet, à l'échelle des petit et grand cycles de l'eau, le territoire s'est voulu volontariste, résilient et innovant. Ainsi, l'ambition affichée par les élus de la CALL s'est concrétisée durant cette année.

La CALL est un territoire atypique et singulier, par ses ressources multiples et abondantes mais de qualité dégradée. C'est aussi un sous-sol perturbé qui nécessite une adaptation du fonctionnement de nos réseaux. L'un des objectifs majeurs de cette année a été la mise aux normes des systèmes d'assainissement par temps de pluie et leur conformité à la Directive Eaux Résiduaires Urbaines.

Sur le volet exploitation d'abord, la CALL a souhaité améliorer la connaissance de son patrimoine, par un entretien optimisé par l'apport de l'intelligence artificielle et un meilleur suivi de l'hydrogène sulfuré (ERU). Aussi, la quasi-totalité du réseau a été géoréférencé en classe A et les inspections télévisuelles ont été renforcées. Ces actions permettront de mieux orienter la politique d'investissement de la collectivité en matière de réparation et de renouvellement.

En matière de conformité d'assainissement, la CALL s'est engagée dans un vaste programme de mise en conformité constitué d'une part d'un diagnostic permanent et d'un bilan des flux pour chaque système d'assainissement et d'autre part de diagnostics des installations intérieures chez les particuliers. Aussi, une révision des conventions avec les industriels permettra de mieux cerner les flux de pollution de chaque système tout en mettant en place en 2023 un outil d'identification des sources de pollution par le dispositif Kando.

Cette année a été aussi l'occasion de réaliser une multitude de travaux de mise en conformité de nos systèmes d'assainissement. Les opérations de déconnexion des eaux pluviales ont déjà fortement débuté et vont s'amplifier suite aux résultats des études menées. Ce programme ambitieux s'est concrétisé en 2022 sur les secteurs les plus pénalisants (Wingles rue de la métallurgie, Vendin le Vieil rue Lampin, Meurchin...). La majeure partie de ces opérations a fait l'objet du soutien financier de l'Agence de l'Eau.

La gestion des ERU n'est qu'une partie de la stratégie de l'agglomération qui s'est structurée pour avoir une vision à l'échelle des petit et grand cycles de l'eau et surtout viser l'atteinte de reconquête des masses d'eau.

2

Nombre de stations de traitement des eaux usées aidées pour répondre aux objectifs environnementaux des SDAGE ou à des objectifs liés à des usages sensibles (baignade, conchyliculture, production d'eau potable).

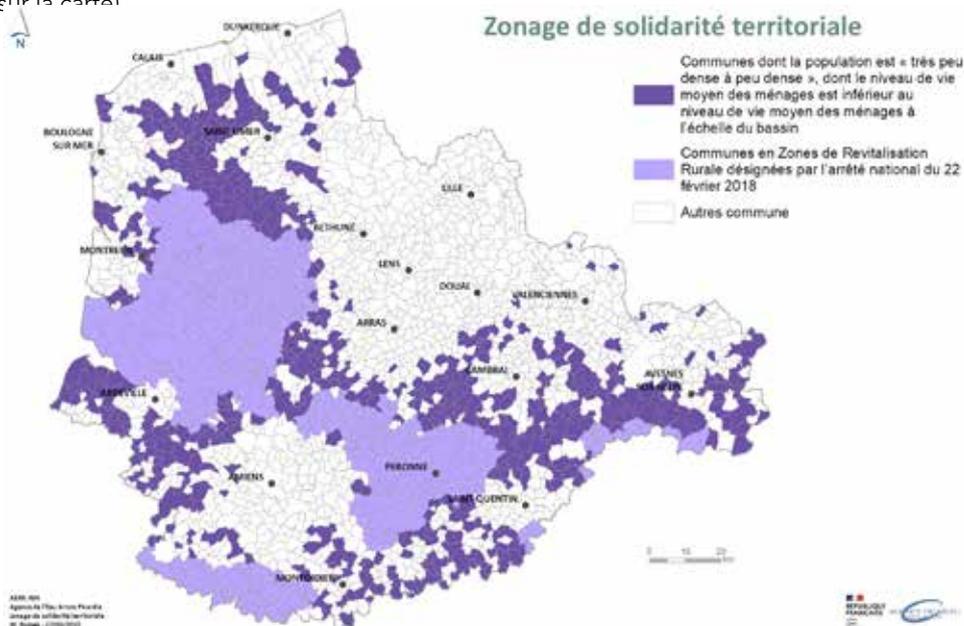
ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES LES PLUS FRAGILES :

Des aides complémentaires dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement versées aux communes situées en zones de solidarité territoriale

Les communes concernées

Sur le bassin Artois-Picardie, 1 121 communes sont éligibles aux aides de solidarité territoriale dans le cadre du 11^{ème} programme. Il s'agit :

- Des 572 communes incluses dans les Zones de Revitalisation Rurale désignées par l'arrêté national du 22 février 2018 (En violet foncé sur la carte ci-jointe) ;
- Auxquelles s'ajoutent pour le bassin Artois-Picardie 549 communes avec une population « très peu dense à peu dense » au sens de l'INSEE, dont le niveau de vie moyen des ménages est inférieur au niveau de vie moyen des ménages à l'échelle du bassin (En violet clair sur la carte)



Votre commune est-elle éligible ? Retrouvez la liste des communes éligibles (délibération 21-A-043) sur le site de l'Agence :
https://www.eau-artois-picardie.fr/sites/default/files/delibs-20211012-cav1_0.pdf



Les aides versées dans le cadre du dispositif de solidarité territoriale

A la demande du Ministère de la Transition Ecologique, les 6 agences de l'eau se sont engagées au sein de leurs contrats d'objectifs et de performance à verser 2 milliards d'euros dans le cadre de la solidarité territoriale sur l'ensemble du 11^{ème} Programme d'intervention (2019-2024).

En 2022, l'Agence de l'eau Artois-Picardie a consacré 16,386 M€ de participations financières réparties comme suit :

- 10,130 M€ pour les réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées ;
- 1,409 M€ pour les installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées ;
- 4,846 M€ pour les travaux liés au traitement ou à l'adduction de l'eau potable.

REHABILITATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT AU CROTOY

Commune littorale de la baie de Somme, Le Crotoy est confronté à un problème de qualité de ses eaux de baignade. Afin d'améliorer la situation, la collectivité a engagé depuis 2013, un important programme de rénovation de son réseau d'assainissement.

En 2022, une nouvelle tranche importante de travaux a été décidée avec le remplacement de 2,28 Km de canalisations et la reprise de 185 boîtes de branchement pour un montant total de 1,337 millions d'euros, un investissement très élevé pour une petite municipalité.

La commune du Crotoy, située en zone de revitalisation rurale a pu bénéficier suite à l'acceptation de son dossier par les services de l'Agence, d'une subvention complémentaire de solidarité territoriale de 0,200 millions d'euros portant l'aide apportée par l'Agence à 0,869 millions d'euros.



Le Crotoy

Chiffres

16,386 M€

De participations financières consacrées aux communes situées dans une zone de solidarité territoriale en 2022 pour le renouvellement d'installations d'eau potable et d'assainissement, dont 3,735 M€ de subventions spécifiques de solidarité territoriale.

70

Contrats de progrès à destination des collectivités de taille moyenne aidés par l'Agence en 2022.

CONTRIBUER AUX ACTIONS DES ACTEURS ECONOMIQUES :

Un axe fort du 11^{ème} programme dans un bassin
fortement industrialisé



La lutte contre les substances dange- reuses en 2022

L'Agence accompagne techniquement et financièrement les acteurs économiques tels que les industriels, les artisans, les propriétaires de campings, les exploitants de carrières, les bailleurs sociaux... qui souhaitent réduire leurs rejets de substances dangereuses au-delà des exigences réglementaires.

En 2022, 13,323M€ de participations financières, dont 6,396 M€ sous forme de subventions et 6,927M€ sous forme d'avances, ont ainsi été accordées essentiellement sur des opérations :

- De gestion des eaux pluviales (442 511 m² de surfaces imperméabilisées déracordées) ;
- De prétraitement des effluents ;
- D'amélioration des traitements biologiques ;
- De recyclage intégral ou partiel des eaux de process ;
- D'économies d'eau (2 754 m³/jour seront économisés au travers des dossiers décidés en 2022).

GESTION DES EAUX PLUVIALES ET ECONOMIES D'EAU PAR UNE CARTONNERIE

Une société spécialisée dans la production de carton ondulé recycle actuellement après traitement, les effluents issus de sa machine à papier, et gère via des bassins de stockage/restitution, un tiers de ses eaux pluviales.

Dans la continuité de son engagement au regard de l'environnement, cet établissement a sollicité l'aide de l'Agence en vue de la réalisation de travaux qui permettront de collecter et gérer par stockage restitution, les 66% des surfaces imperméabilisées restantes (113 750 m²) et de recycler en production après traitement l'ensemble des eaux pluviales collectées du site (171 296 m³). Ce recyclage permettra d'économiser 124 883 m³/an d'eau de nappe.

Compte tenu de l'intérêt du projet notamment en termes d'économies d'eau, les travaux d'un coût total estimé à 1,357 M€ pour cet établissement, pourront bénéficier d'une participation financière de de l'Agence à hauteur de 0,882 M€.



Julien DEVROUTE

Ingénieur en charge de la thématique eau pour les ICPE à la DREAL Hauts-de-France

LA RECHERCHE D'ECONOMIES D'EAU EN INDUSTRIE

Les industriels sont-ils concernés par les économies d'eau ?

La région Hauts-de-France est marquée par des phénomènes de sécheresse de plus en plus fréquents et de plus en plus longs depuis 2017. L'enjeu de la sécheresse et de la réduction des prélèvements d'eau concerne tous les usagers.

Plusieurs industriels ont déjà engagé une démarche vertueuse de diminution des prélèvements d'eau, et ont obtenu des résultats intéressants en termes de volumes économisés. D'autres ne se sont en revanche jamais penchés sur la question. Il est donc apparu nécessaire à l'inspection des installations classées de la DREAL de mener une action spécifique sur le sujet.

Quand cette action a-t-elle été lancée, et en quoi consiste-t-elle ?

Lancée en 2020, cette action régionale concerne les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) dont le volume prélevé dépasse 50 000 m³/an, soit environ 250 ICPE sur la région dont 190 sur le bassin Artois-Picardie.

Elle repose sur 3 axes :

- une diminution de la limite maximale de prélèvement autorisée si l'écart entre la limite actuelle et les prélèvements réels depuis plusieurs années est conséquent ;
- la réalisation sous 9 mois d'une étude technico-économique afin que l'exploitant s'interroge sur ses pratiques actuelles en matière d'utilisation de l'eau, sur les actions déjà engagées et pour quelle économie, et sur celles qu'il peut encore réaliser. Il est demandé aux industriels de se fixer un objectif de réduction de l'ordre de 10 % d'ici 2025 et de s'interroger sur les possibilités de réutilisation d'eaux pluviales, voire d'eaux de procédés ;
- l'établissement sous le même délai d'un « plan d'actions sécheresse » qui doit définir les actions que l'exploitant peut mettre en place, avec plusieurs objectifs allant d'une réduction supplémentaire de 5% des prélèvements en cas de vigilance renforcée sécheresse à plus de 20% en cas de crise sécheresse en sachant qu'une demande d'arrêt total des prélèvements par Monsieur le Préfet n'est pas à exclure à ce dernier niveau.

Quelle sera l'étape suivante ?

L'instruction de l'étude technico-économique pourra aboutir à la prise d'un second arrêté préfectoral permettant d'acter l'échéancier établi par l'exploitant pour diminuer ses prélèvements et de diminuer à nouveau le volume de prélèvement autorisé. L'objectif est de valoriser les actions identifiées et mises en place, afin qu'elles soient pérennes

Quel est l'état d'avancement de l'action ?

A fin 2022 sur le bassin Artois-Picardie, 75 arrêtés préfectoraux complémentaires ont été proposés pour une diminution des prélèvements autorisés de 8,3 Millions de m³ sur un total de 134 Millions de m³. Les études technico-économiques en cours d'instruction devraient permettre de poursuivre la diminution des prélèvements de ces industriels.

Chiffre

0,12 Kg/jour

De rejets de substances prioritaires et dangereuses prioritaires issues des activités économiques industrielles et artisanales seront évités grâce aux actions 2022.

POINT DE VUE



Site industriel sur le bassin versant de l'Yser

Crédit Photo : AEAP

FAVORISER LES PRATIQUES AGRICOLES POUR UNE EAU DE QUALITÉ :

Lutter contre les pollutions diffuses et protéger les captages



Les activités agricoles, au travers de l'utilisation d'intrants ou de produits phytopharmaceutiques peuvent avoir un impact non négligeable sur la qualité de la ressource en eau. C'est pourquoi, l'Agence œuvre à la promotion de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement tel que l'agriculture biologique ou encore l'agroforesterie, et accompagne techniquement et financièrement les agriculteurs dans cette voie.

L'Agence veille également à la protection des captages d'eau potable en sécurisant les périmètres de protection rapprochée ou en boisant des parcelles sur lesquelles la vulnérabilité de la ressource en eau est la plus forte.

Elle a pour cela en 2022 consacré 13,793 M€ d'autorisations d'engagements en faveur de la lutte contre les pollutions diffuses, 0,643 M€ pour l'assistance technique aux agriculteurs et 1,116 M€ pour la protection des captages.



LE PROJET CLIM'EAU FIL

Le projet Clim'eau Fil vise à approfondir les travaux de concertation engagés. C'est une démarche d'accompagnement qui propose une approche transversale aux filières pour une vision globale de la résilience du système agricole et alimentaire régional. Sa finalité est l'élaboration de trajectoires d'adaptation au changement climatique pour l'horizon 2030-2050, qui soient compatibles avec la qualité et la quantité de la ressource en eau. Afin d'être à la hauteur des enjeux, les trajectoires évoquées iront jusqu'à des adaptations systémiques voire, si besoin, transformatives. Elles incluront des feuilles de route adaptables, indiquant les premières actions à réaliser.

La démarche Clim'eau Fil comporte plusieurs phases :

- La première engagée en 2022 dresse un état des lieux des connaissances et notamment caractérisera l'activité agricole et ses besoins en eau par SAGE. Cette première phase complétera également la connaissance des leviers mobilisables, et sera portée par la chambre régionale d'agriculture.
- La phase 2 du projet sera un travail prospectif d'évolution des filières agricoles et alimentaires dans le cadre du changement climatique. Cette phase associera les acteurs filières.
- La phase 3 aura pour objet d'établir un programme d'actions et de préciser leur cadre de mise en œuvre.

L'échéance du projet est prévue pour fin 2023.



José DUBRULLE

Président de la Commission agricole du Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut

Pourquoi la préservation des prairies est-elle un objectif de la Charte du Parc naturel régional Scarpe-Escaut ?

Les espaces naturels, comme les espaces agricoles, disparaissent peu à peu de nos paysages ruraux, sous la pression des villes qui s'étendent. Or nous, humains, faune et flore, avons besoin de ces terres nourricières. Cela est d'autant plus vrai avec les changements climatiques et le besoin de stocker du carbone. Dans ce territoire de zones humides, saviez-vous que les prairies, après les forêts et les zones humides, sont les milieux dont les services écosystémiques sont les plus importants (notamment le rôle de filtration de l'eau) ?

Comment les Paiements pour services environnementaux « Elevage à herbe » participent-ils à cet objectif ?

Ce dispositif vise justement à maintenir l'écosystème des prairies, et redonne toute sa place à l'herbe dans l'alimentation du bétail, parce qu'elle est source de qualité nutritive, rend l'éleveur moins dépendant des cours mondiaux des céréales importées pour nourrir ses cheptels et permet une diminution des surfaces en maïs, grandes consommatrices de ressources en eau.

Quels sont les critères d'éligibilité ?

Au moins 30% de la surface agricole utile (SAU) doit être en zone Ramsar et avoir un minimum de 10 unités gros bétail (UGB) sur l'exploitation. Seront évaluées la quantité moyenne d'azote minérale apportée, la part de maïs dans la surface fourragère principale et la densité de haies et de voies d'eau gérées durablement sur l'exploitation. Au terme des 5 années, les exploitations devront également avoir obtenu le « label Haie ».

Comment animez-vous le dispositif ?

En Scarpe-Escaut, 16 agriculteurs sont investis, ce qui représente 1 181 ha de prairies contractualisées. Ils recevront en moyenne chaque année une rémunération de 67 €/ha/an. Ainsi, l'enveloppe globale a été estimée à 398 391 € pour les 5 ans. Ces fonds alloués par l'Agence de l'eau Artois-Picardie seront versés aux agriculteurs par les intercommunalités qui se sont engagées avec nous, à savoir La Porte du Hainaut, Valenciennes Métropole et Cœur d'Ostrevent.

Chiffres

60

Nombre de captages dits « prioritaires » identifiés dans le SDAGE sur lesquels un financement est apporté par l'Agence pour la mise en œuvre d'un plan d'actions (Objectif : 60).

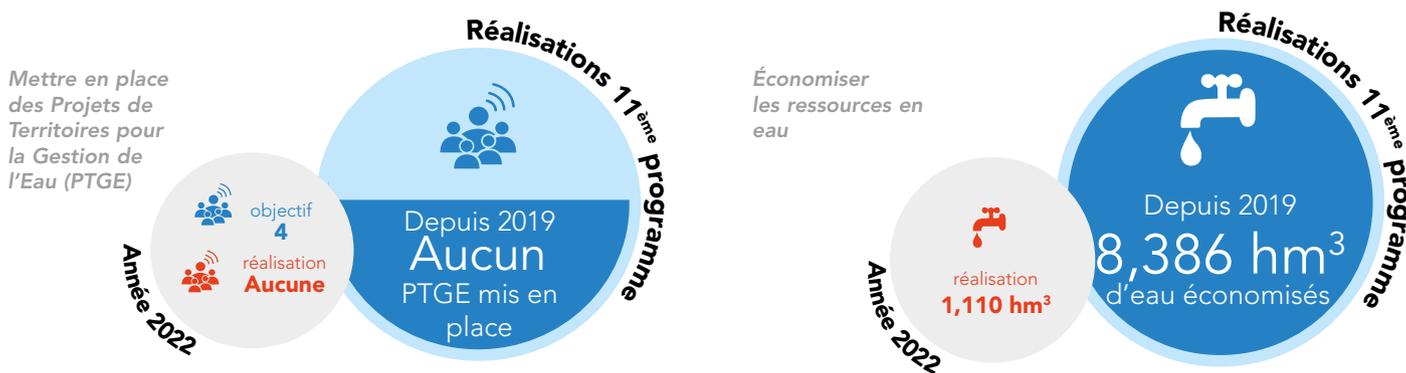
4,321 M€

Montant engagé pour des aides individuelles aux agriculteurs en faveur de pratiques agricoles plus favorables à l'environnement (PSE, agriculture bio, MAEC) pour un objectif 2022 de 6 M€. A ces aides individuelles s'ajoutent 2,175 M€ accordés dans le cadre d'aides collectives en faveur de l'agriculture biologique.

3

Groupements d'Intérêt Economique et Environnemental ont été aidés par l'Agence en 2022.

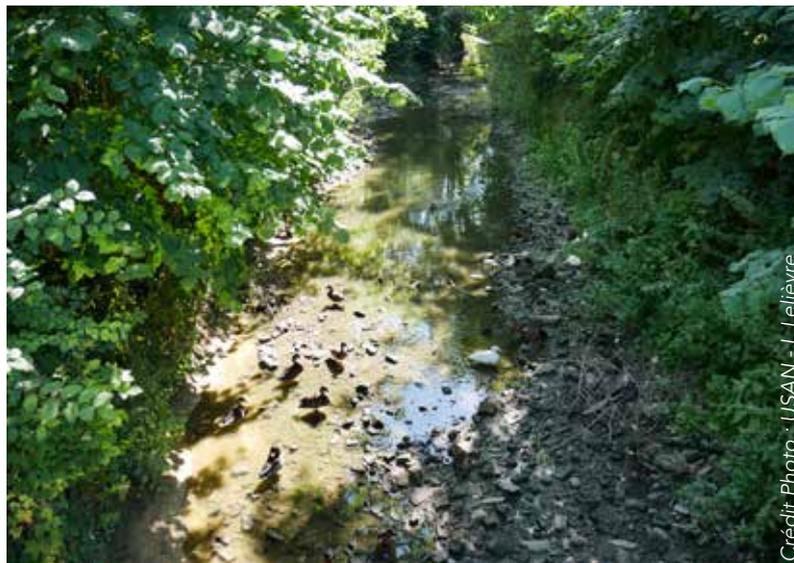
PROMOUVOIR UNE GESTION QUANTITATIVE DURABLE ET ECONOMOME



Longtemps épargné, le bassin Artois-Picardie connaît désormais régulièrement des tensions au niveau quantitatif. En 2022, les déficits pluviométriques constatés ont conduit à la mise en place de restriction des usages de l'eau dès le mois de mai. Le niveau de « crise sécheresse » a même dû être activé sur le secteur de l'Yser par la préfecture du Nord. Une mesure inédite sur le bassin.

Dans ce cadre, l'Agence a en 2022 consommée 9,430 M€ de participations financières au travers de ses politiques de gestion de l'eau potable et d'économies d'eau. Ces participations financières permettront notamment :

- la réalisation de travaux d'interconnexion de réseau afin de renforcer la sécurité de l'alimentation en eau potable ;
- l'installation de 9 bassins de réemploi d'eaux pluviales totalisant une capacité de stockage de 328 m³ ;
- la réhabilitation de 5 réservoirs de stockage d'eau potable d'une capacité totale de 1 150 m³ ;
- la recherche de fuites dans les réseaux ;
- le remplacement des canalisations vétustes ;
- l'installation de compteurs sectoriels.



Été 2022 : La Peene Becque (Bassin versant de l'Yser) presque à sec à Wormhout

Crédit Photo : USAN - L. Lellèvre

LANCEMENT DES CONTRATS D' ACTIONS POUR LA RESSOURCE EN EAU (CARE) SUR LE BASSIN ARTOIS-PICARDIE

Le Contrat d'Actions pour la Ressource en Eau (CARE) du bassin a été instauré fin 2021 suite à la révision à mi-parcours du 11ème programme d'intervention de l'Agence de l'eau Artois-Picardie et constitue un dispositif visant à préserver la ressource en eau.

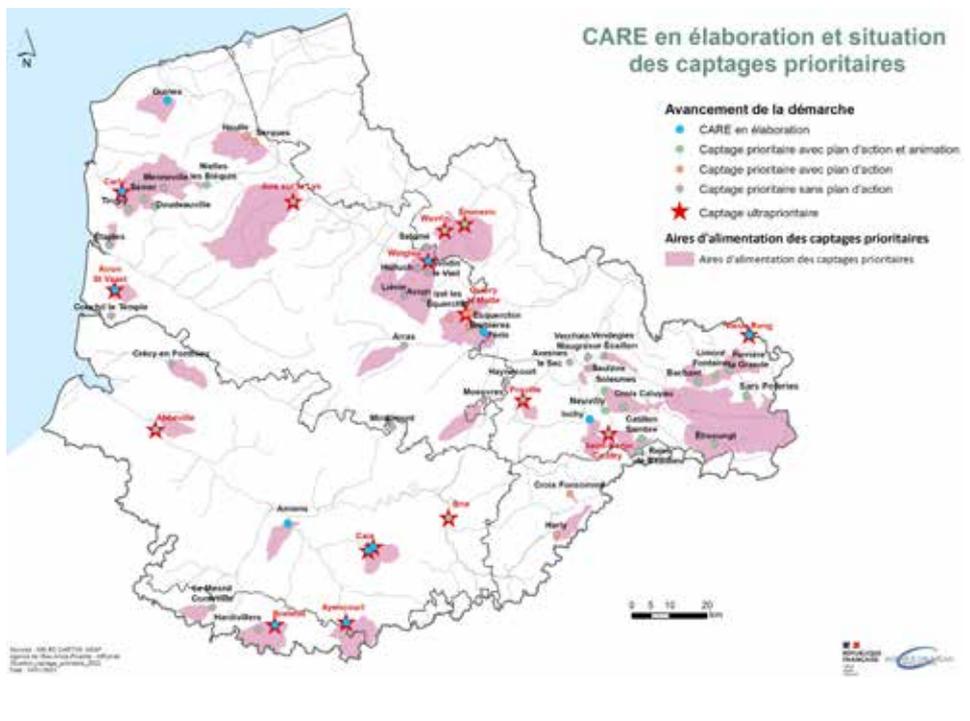
2022 est la première année de déploiement des CARE.

Ces contrats visent à disposer de plans d'actions fixant des objectifs de baisse des pressions sur la ressource et d'indicateurs de suivi associés, et à recueillir l'adhésion des acteurs du territoire par la signature de ce contrat. Il permet de mobiliser des aides de l'Agence pour les études, l'animation, les travaux de sécurisation de la ressource et de bonifier certaines aides directes aux agriculteurs.

Cette nouvelle politique de l'Agence combinée à l'action des services de l'Etat via la Stratégie Régionale Captages (SRC) a permis de redynamiser des opérations de reconquête de qualité de l'eau qui n'avaient pas démarré ou qui s'essouffaient.

Le CARE a été principalement conçu pour être déployé sur les 60 captages prioritaires du bassin identifiés dans le SDAGE et une douzaine de CARE sont en élaboration à ce jour avec des degrés d'avancement et des stratégies variables parmi lesquelles on peut relever des démarches novatrices telles que la mise en place d'un dialogue territorial, des réflexions sur des dispositifs de Paiements pour Services Environnementaux (PSE), des expérimentations visant à établir les objectifs de baisse de pression avec l'appui de centres de recherche ou la recherche de liens avec les autres politiques territoriales (Plan Alimentaire Territorial, érosion...)

2023 permettra de poursuivre cette mise en œuvre pour aboutir au plus tard en fin d'année à des contractualisations.



Chiffres

1,110 hm³

Volume d'eau économisé et substitué (tous usages) au travers des projets aidés.

328 m³

Capacité totale des 9 bassins de réemploi d'eaux pluviales qui seront installés au travers des dossiers décidés en 2022.

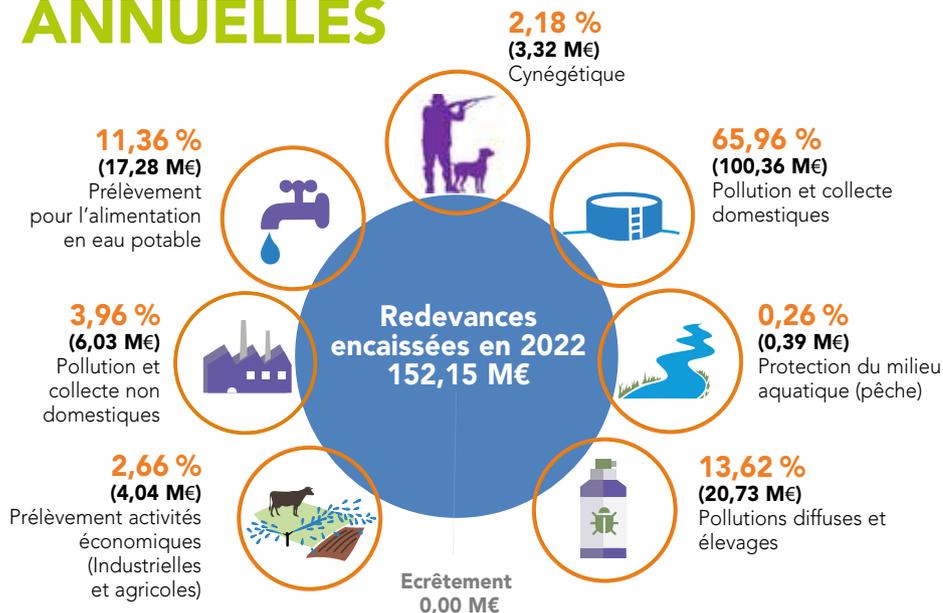
1 150 m³

Capacité des 5 réservoirs de stockage qui seront réhabilités au travers des dossiers décidés en 2022 par l'Agence.



LES REDEVANCES

ASSURER LES RECETTES DE REDEVANCES DANS LE RESPECT DES PREVISIONS ANNUELLES



Les redevances sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des différents usagers de l'eau, en application du principe de prévention et de réparation des dommages à l'environnement. Elles sont utilisées pour financer les actions de protection de l'eau et des milieux aquatiques dans le cadre de la mise en œuvre de la solidarité financière dans les territoires.

Le code de l'environnement définit les principes, les modalités de détermination des assiettes et les tarifs plafonds des redevances.

Les instances de bassin adoptent la politique tarifaire pour équilibrer le programme d'intervention.

Afin de tenir compte de la dynamique des assiettes de certaines redevances et des contraintes liées au plafond annuel des recettes de redevances, les instances de bassin ont adopté une baisse des tarifs des redevances pour pollution de l'eau d'origine domestique et pour modernisation des réseaux de collecte des rejets domestiques et industriels, sur les deux dernières années du 11^{ème} programme.

Chiffres

3 219

Formulaires de déclaration de redevances (hors redevance pour pollutions diffuses).

95,06 %

Taux d'utilisation de la procédure dématérialisée de déclaration des redevances (hors redevance pour pollutions diffuses) pour un objectif de 92,8 %.

Plus de 318 M€

Encaissés globalement tenant compte des recettes de la redevance pour pollutions diffuses **dont la gestion est assurée par l'Agence de l'eau Artois-Picardie pour le compte des 6 agences.**

152,15 M€

De recettes de redevances disponibles pour le bassin Artois-Picardie.

La gestion mutualisée de la redevance pour pollutions diffuses

L'instruction de l'année d'activité 2021 se traduit par la consultation de près de 5 810 déclarants, dont 423 nouveaux assujettis. Le montant calculé de la redevance s'élève à 183,47 M€.

Une légère augmentation des ventes de produits phytopharmaceutiques apparaît sur les substances soumises à redevance ; la hausse est plus marquée pour les substances « autres » moins toxiques, qui représentent 41 % des ventes.

Le versement aux agences de l'eau de la part qui leur revient a été effectué, par le versement de trois acomptes en juillet, août et septembre, et du solde en décembre.

Le contrôle fiscal, portant sur l'exhaustivité et l'exactitude des déclarations, a concerné 2,42% des dossiers et 6,91% du montant de la redevance.

Contexte spécifique à l'année 2022 : le transfert de la maîtrise d'œuvre des logiciels dédiés à la gestion de la redevance (déclarations, bancarisation, calculs) a été la constante de l'année, car le départ de l'opérateur et partenaire historique, l'INERIS, était prégnant. Ses conséquences sur la liquidation de la redevance et sur la production des données « phyto » étaient :

- La continuité du fonctionnement du système d'information devait être assurée pour sécuriser la liquidation de la redevance et l'alimentation de la Banque Nationale des Ventes (BNV) « traçabilité » opérée par l'OFB ;
- La maîtrise d'ouvrage par l'agence de l'eau Artois-Picardie était complexifiée par la dissociation de la maintenance Tierce Maintenance Applicative (TMA) et de la gestion de l'infrastructure, qui étaient assurées auparavant par le même opérateur, l'INERIS ;
- Ce qui a rendu le chantier de transfert long et techniquement difficile : plus de 100 réunions sur 18 mois ont été nécessaires pour stabiliser les logiciels en mode « run ».

Au second semestre, la nouvelle organisation était en place, mais la stabilisation n'a été atteinte qu'en fin d'année.

LA REFORME DES REDEVANCES

L'objectif de la réforme est d'améliorer de manière significative le caractère environnemental du système actuel et de renforcer le principe pollueur / payeur.

Les travaux se sont intensifiés sur l'année 2022, suite à la décision politique d'engager cette réforme dans le cadre de la Loi de Finance Initiale 2024, en lien avec l'organisation des concertations nationales avec les parties prenantes (collectivité et industriels) pour avancer des propositions consensuelles. Les grands principes de la réforme se dessinent avec l'instauration de redevances basées sur la performance des réseaux.

L'objectif est d'aboutir en 2023 à un projet formalisé global relatif aux redevances des agences de l'eau, qui intégrerait également une partie biodiversité.

ASSURER LA PERCEPTION DES REDEVANCES EN VEILLANT AU RESPECT DES TEXTES ET DU PRINCIPE D'EGALITE DE TRAITEMENT DES REDEVABLES

Le contrôle des redevances

Afin de s'assurer du respect des textes en vigueur, de sécuriser la liquidation des redevances, établies sur des bases déclaratives, et de garantir l'application du principe d'égalité des redevables devant l'impôt, des contrôles sont réalisés en tenant compte du délai légal de reprise.

Les contrôles portent sur l'ensemble des éléments permettant de vérifier l'assiette des redevances, notamment les déclarations et documents produits par les redevables ainsi que les installations, ouvrages ou activités utiles pour leur détermination.

Pour la période du 11^{ème} Programme d'Intervention, un indicateur national a été défini pour évaluer l'activité de contrôle par année d'activité au travers du montant de redevances contrôlé et du nombre de redevables contrôlés avec une cible fixée à 5 % pour ces 2 aspects, sur l'année d'activité pour laquelle le délai de reprise est écoulé.

Un plan de contrôles établi pour une période de 3 ans permet de garantir le respect de ces engagements.

En 2023, l'indicateur de performance peut être évalué pour l'année d'activité 2019, compte tenu du délai de reprise.

Au total, 162 contrôles ont été réalisés sur l'année d'activité 2019. 27 contrôles ont conduit à une rectification en faveur de redevables pour un montant total de 101 528 € et 16 en faveur de l'agence pour un montant total de 198 093 €.

De plus, dans le cadre de la gestion mutualisée de la redevance pour pollutions diffuses, l'agence a mené 46 contrôles sur des contribuables (distributeurs de produits phytosanitaires et exploitations agricoles) situés en dehors de son bassin sur l'année d'activité 2019.

L'agence a également poursuivi en 2022 la démarche de contrôles de supervision visant à vérifier les modalités d'instruction des déclarations. 4 % des dossiers consultés au titre de l'année d'activité 2021 ont ainsi été contrôlés, soit 104 dossiers. Aucune ré-instruction n'a dû être réalisée.

Le contrôle des redevances

La recherche de nouveaux redevables a permis d'identifier 106 nouveaux interlocuteurs qui sont désormais intégrés à la consultation annuelle réalisée par l'agence au titre des redevances liées aux activités économiques.

En outre, la recherche de nouveaux préleveurs d'eau a permis de recenser 54 nouveaux forages à usage d'irrigation. 33

Chiffres

10,18 %

Taux de redevances contrôlées hors redevances pour pollutions diffuses, (en montant) sur l'année d'activité 2019, pour un objectif de 5%.

12,20 %

Taux de redevables contrôlés sur l'année d'activité 2019, pour un objectif de 5%.

LA GOUVERNANCE LOCALE

SÉMINAIRE SAGE

Le SAGE face
aux situations
hors normes

2022

Du 3 au 5 octobre à Lille Grand Palais (59)

Document sous votre accès sur le site internet des compétences l'après-midi 1
https://www.sage.fr/ressources/actualites/2022/10/03/le-sage-face-aux-situations-hors-normes



Nombre de SAGE ayant déjà fait l'objet d'une présentation en Comité de Bassin en vue d'une première mise en œuvre, soit l'ensemble des SAGE à l'exception du SAGE Authie

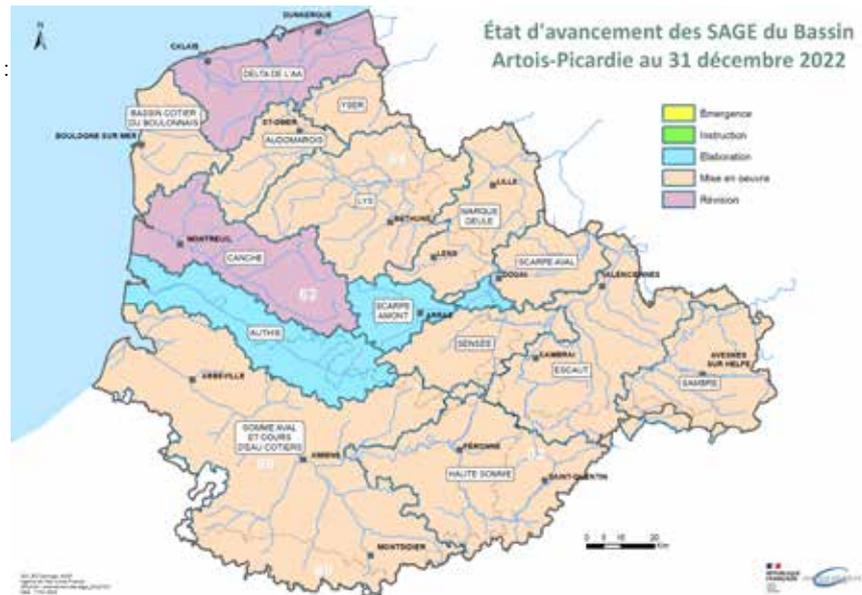
LES SCHEMAS D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) :

Outils territoriaux de gouvernance

Le bassin Artois-Picardie compte 15 SAGE, dont 14 ont au 31 décembre 2022, été présentés en Comité de Bassin en vue de leur mise en œuvre. C'est le seul des 6 bassins hydrographiques Français à être entièrement couvert par une démarche de SAGE.

Les événements marquants et l'avancée des SAGE en 2022 :

- **06/05/2022** : atelier d'échange et d'information sur le SDAGE 2022-2027 auprès des animateurs SAGE ;
- **du 03 au 05/10/2022** : séminaire national SAGE à Lille Grand Palais sur le thème « le SAGE face aux situations hors normes » ;
- **07/10/2022** : présentation du SAGE Scarpe-Amont pour avis en Comité de Bassin ;
- **08/12/2022** : séminaire d'échange avec les SAGE du bassin sur leur feuille de route et la mise à jour/révision des SAGE avec le SDAGE 2022-2027.



LE SEMINAIRE NATIONAL SAGE ORGANISE A LILLE GRAND PALAIS

Au cours de l'année 2022, le bassin Artois-Picardie a été particulièrement mobilisé dans le cadre de l'organisation de ce séminaire SAGE national qui s'est déroulé du 3 au 5 octobre 2022.

Cette mobilisation s'est faite dans le cadre de différents ateliers tels que celui sur « la concertation préalable » présenté par le SAGE Scarpe Amont ou celui sur « le SAGE et la stratégie littorale » présenté par le SAGE Boulonnais.

Cette mobilisation s'est également faite lors de la présentation introductive avec une intervention du président du SAGE Scarpe Amont pour mettre en exergue l'axe d'évolution des SAGE et le lien avec l'aménagement du territoire.

Notre bassin a également animé une table ronde autour de la gouvernance avec les SAGE pour montrer la coordination nécessaire entre acteurs pour atteindre le bon état des eaux d'ici 2027.

Enfin, ce fut aussi une présentation par le Directeur Général de l'Agence de l'eau Artois-Picardie, au nom de toutes les agences de l'eau, pour insister sur la convergence nécessaire de la mobilisation collective des acteurs locaux, relais incontournables pour atteindre le bon état des eaux.

FAIRE VIVRE ET RENOUVELER LES INSTRUMENTS DE PLANIFICATION POUR PROGRESSER VERS LE BON ETAT DES MASSES D'EAU

Validation du tableau de bord du SDAGE

Terminé au second semestre 2022, il sera présenté lors du Comité de Bassin de mars 2023.



L'Adoption du SDAGE et du Programme de Mesures

Le Schéma Directeur d'Aménagement et Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Artois Picardie a été adopté par le Comité de Bassin du 15 mars 2022, avec 98% de votes favorables.

Le Programme de Mesures (PdM) a reçu, le même jour, un avis favorable de l'ensemble des membres du Comité de Bassin. Le SDAGE et le PdM ont été approuvés par arrêté préfectoral le 21 mars 2022. L'arrêté a été publié au journal officiel le 2 avril 2022.



Les documents qui composent le SDAGE et le PdM sont disponibles sur internet :
<https://www.artois-picardie.eaufrance.fr/doc-et-mediatheque/documents-lies-aux-directives/>



L'élaboration du Programme de Surveillance

Dans le cadre de la mise en œuvre de la DCE et pour accompagner le SDAGE, un programme de surveillance doit être établi pour dresser un tableau cohérent et complet de l'état des eaux sur le bassin Artois-Picardie pour le 3^{ème} cycle de gestion (2022-2027).

Ainsi, ce Programme de Surveillance, a été approuvé par arrêté du Préfet coordonnateur de bassin en date du 08/12/22, après avoir reçu un avis favorable du comité de bassin le 24/06/22.



Le Programme de Surveillance est disponible sur internet :
https://www.artois-picardie.eaufrance.fr/IMG/pdf/1_arrete_pds_annexe_entier_vf.pdf



Le Rapportage auprès de l'Europe

Afin de rendre compte de l'application de la Directive Cadre sur l'Eau sur le bassin Artois- Picardie à la Commission Européenne, l'ensemble des documents du SDAGE et du PdM, les documents réglementaires et techniques associés (guide d'élaboration, motifs détaillés des dérogations utilisées, documents d'accompagnement du SDAGE, ...) ont été fournis à la Commission au travers du rapportage «Water Information System for Europe» .



Les informations rapportées seront aussi déposées sur :
<https://rapportage.eaufrance.fr/>



Planification et Evaluation Régulière des Interventions par un Système de Concertations Opérationnelles et Partagées : Le projet PERISCOP

Dans l'esprit d'atteindre les objectifs environnementaux en 2027, le projet PERISCOP a pour but d'augmenter la synergie entre planification et gestion des interventions. Son objectif est de renforcer la capacité d'identifier, de prioriser puis de financer les travaux (et études) à hautes valeurs ajoutées environnementales.

Ces actions sont identifiées de manière collégiale lors des comités de masses d'eau. Ces comités réunissent tous les acteurs autour d'une question : « Quelles sont les actions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs environnementaux sur cette masse d'eau ? ». Les actions définies doivent être opérationnelles, connues et partagées.

Initialement interne à l'Agence de l'eau Artois-Picardie, cette démarche s'est élargie à l'automne 2022 aux partenaires (SAGE, services de l'Etat...) pour prendre une dimension partagée.

Travailler ensemble, partager des idées et points de vue techniques et/ou politiques sur la meilleure stratégie à adopter pour atteindre les objectifs de 2027 sont au cœur du projet.



Comité de masse d'eau du 11 octobre 2022

Crédit Photo : AEAP



Comité de masse d'eau du 6 décembre 2022 – Carte résultante pour l'identification des pressions et actions à mettre en œuvre sur la masse d'eau FRAR02 : Aa rivière

Crédit Photo : AEAP



LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

La Guinée : Château d'eau de l'Afrique
Cascades à proximité de Labé
Crédit photo : ONG Le Partenariat

FAVORISER UN ACCES DURABLE A L'EAU POTABLE ET A L'ASSAINISSEMENT

Un tiers de la population mondiale ne bénéficie toujours pas d'une eau potable gérée en toute sécurité, et les effets du changement climatique risquent encore d'aggraver ce chiffre.

Face à ce constat, les Agences de l'eau apportent leur soutien aux porteurs de projets (collectivités, ONG, associations) en mobilisant 1% de leurs recettes en vue de l'atteinte des objectifs de développement durable en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement inscrits à l'Agenda 2030.

La Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) est l'application des principes du développement durable au secteur de l'eau. C'est ce modèle que préconisent les Agences de l'eau dans leurs accords institutionnels car il concilie l'approche technique de l'eau et la nécessaire coordination des acteurs d'un territoire partageant une même ressource en eau.

19 GIRE sont prévues, dont 10 ont été mises en place par les Agences de l'eau à ce jour.

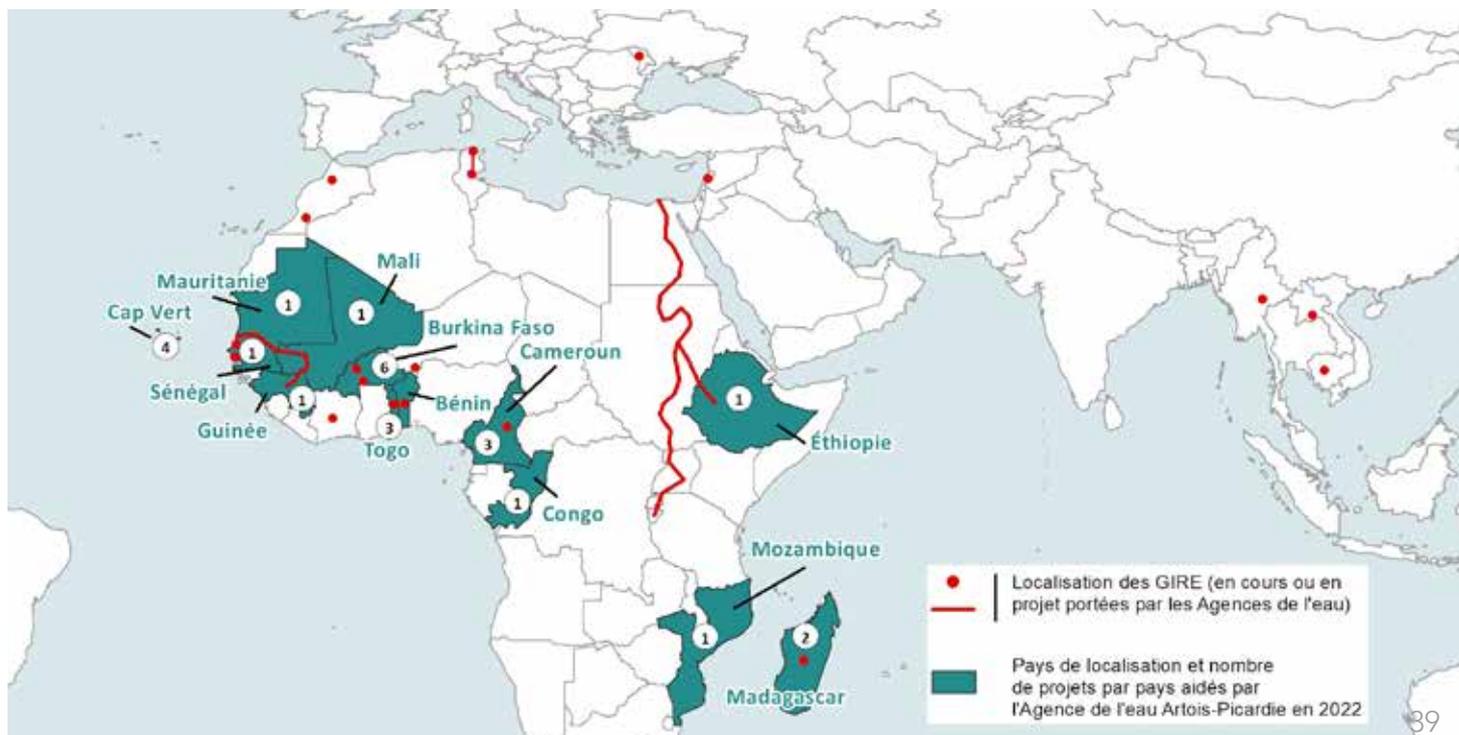
Chiffres

1,211 M€

consacrés pour la coopération internationale (institutionnelle et décentralisée).

658 000

personnes aidées dans le cadre des projets soutenus financièrement par l'Agence.



La coopération institutionnelle

Les Agences de l'eau diffusent le modèle de gestion intégrée et solidaire de Bassin auprès de nombreux pays qui souhaitent s'en inspirer et l'adapter, en nouant des partenariats avec des organismes de Bassin étrangers, et en participant à de grandes manifestations internationales ou européennes sur le thème de la gestion de l'eau.

En 2022, 0,290 M€ d'autorisations d'engagement ont été consacrés à la coopération institutionnelle.

L'implication de l'Agence de l'eau Artois-Picardie dans la gestion transfrontalière des fleuves Européens

La situation de l'accès à l'eau et à l'assainissement dans le monde est alarmante : 2,1 milliards de personnes n'ont pas accès à l'eau potable et 4,5 milliards n'ont pas de solution d'assainissement.

Les effets du changement climatique et le stress hydrique impactent lourdement ce constat.

Les Agences de l'Eau participent activement à l'atteinte des Objectifs du Développement Durable de l'Agenda 2030, en particulier l'ODD 6 « Garantir un accès à l'eau potable et à l'assainissement pour tous ».

Dans ce contexte, la GIRE est reconnue comme étant une des réponses durable aux enjeux planétaires de l'eau. Elle est complémentaire aux projets d'accès à l'eau potable et à l'assainissement.

Une politique jeunesse cohérente

Grâce à un échange international piloté par l'ONG Goodplanet Belgium, les jeunes parlementaires de l'Escaut vont s'impliquer aussi sur les sujets transfrontaliers en parrainant la mise en place d'une instance de concertation « jeunesse pour l'eau » sur un autre fleuve européen : la Sava.

La rivière aux trois capitales (Ljubljana, Zagreb et Belgrade) traverse 4 pays (Slovénie, Croatie, Bosnie-Herzégovine et Serbie). La Sava est le plus grand et le plus important des affluents de la rive droite du Danube.

Plusieurs échanges (visio et présentiel) entre les jeunes de l'Escaut et ceux de la Sava permettent de comprendre les enjeux des fleuves transfrontaliers et de découvrir les fleuves européens.



Analyses d'eau sur l'Escaut par les jeunes parlementaires

Crédit Photo : GoodPlanet

LE FORUM MONDIAL DE L'EAU 2022 A DAKAR ET LA SIGNATURE D'UN ACCORD INSTITUTIONNEL AVEC AMIENS METROPOLE POUR LE CAP-VERT



Organisé pour la première fois en Afrique subsaharienne, le plus grand événement international pour l'eau s'est tenu à Dakar du 21 au 27 mars 2022 sur le thème de la « Sécurité de l'eau pour la paix et le développement durable ».

Plusieurs démarches et solutions pour l'avenir de l'eau ont été exposées par les représentants du bassin Artois Picardie : la Direction générale de l'Agence, le Comité de bassin, la Métropole européenne de Lille, le Syndicat d'eau du Dunkerquois et Amiens Métropole.

Le 23 mars, sur l'Espace France, Jassira Monteiro, Maire de Santa Catarina, Thierry Vatin, Directeur général de l'Agence, Alain Gest, Président d'Amiens Métropole ont signé un Protocole d'Accord institutionnel « L'eau pour la vie » avec lequel ils s'engagent à mobiliser des moyens dans la gestion durable de l'eau et de la biodiversité.



Signature du protocole d'accord institutionnel le 23 mars 2022 à Dakar

La coopération décentralisée

La coopération décentralisée est légitimée par la loi Oudin-Santini du 9 février 2005. Elle permet aux Agences de l'eau de consacrer jusqu'à 1% des recettes issues des redevances, pour des aides d'urgence ou des projets d'accès à l'eau et à l'assainissement. Ceci représente entre 0,50 € et 0,75 € par an et par ménage sur la facture d'eau.

L'Agence de l'eau Artois-Picardie a décidé en 2022 de soutenir 26 projets qui se répartissent au sein de 13 pays (cf. carte page 39), et qui permettront d'améliorer l'accès à l'eau et/ou à l'assainissement de 658 000 personnes et de 176 000 personnes.

Ces projets se traduiront par des réalisations variées parmi lesquelles :

- La création ou la rénovation de puits, forages, installation de pompes et de bornes fontaines et le développement du réseau d'adduction d'eau potable ;
- L'installation de latrines, WC et l'extension du réseau d'assainissement ;
- La sensibilisation des populations locales aux règles d'hygiène et au respect de l'environnement ;
- La mise en place de comités d'usagers chargés de la gouvernance de l'eau.

En 2022, 0,921 M€ d'autorisations d'engagements ont été consommées dans le cadre de la coopération décentralisée.



LA SENSIBILISATION

SENSIBILISER TOUS LES PUBLICS

2022, la poursuite d'une communication auprès du grand public

Dans un contexte de période de réserve électorale, de sécheresse sans précédent, et de grandes annonces gouvernementales en faveur de nos actions, l'agence a su adapter sa communication auprès du grand public et de ses autres cibles en multipliant les éléments publics :

- **Auprès de ses partenaires**, elle a accompagné la révision à mi-parcours du 11^{ème} programme d'interventions (publication d'un 16 pages sur le sujet et organisation de webinaires) ainsi que l'adoption du SDAGE 202-2027 (conception d'une identité graphique spécifique, diffusion du SDAGE, conférence de presse, webinaires, posts sur les réseaux sociaux) ;
- **Auprès du grand public**, elle a donné une continuité à sa démarche initiée en 2021 :
 - lancement des académies de l'eau pour connaître les enjeux de la ressource en eau dans un contexte de changement climatique, les 22 mars et 12 et 13 octobre 2022
 - 1^{ère} remise des trophées « agissons pour l'eau » avec la valorisation de 7 actions exemplaires sur le bassin Artois Picardie, le 15 décembre 2022
 - la communication récurrente sur la qualité des eaux de baignade en juin 2023 (conférence de presse et diffusion d'une carte de qualité des eaux de baignade)
- **Auprès du jeune public**, elle a amorcé une étude lui permettant de mieux objectiver la manière de communiquer auprès des jeunes : constitution d'un panel groupe, tests auprès des membres du parlement des jeunes pour l'eau, lui permettant d'élaborer une stratégie spécifique pour 2023 ;
- **Auprès de ses agents**, elle a pris également un virage d'importance : 13 rdv de communication interne (grand angle, 30 minutes pour comprendre, deux assemblées générales et une sortie professionnelle) et le lancement d'un café « qui fait quoi » permettant ainsi à chaque direction d'exposer plus concrètement sa feuille de route, les actions qui en découlent et le quotidien de chaque service.

L'axe de communication grand public s'est accompagné d'une forte exposition de l'agence dans les médias, notamment en raison de la sécheresse sans précédent qui a frappé la région. Ce contexte « sécheresse et changement climatique » a démultiplié les demandes presse autant sur le local que sur le national (avec des médias comme le Point, le Monde, Reporterre, actu-environnement, le Moniteur). Bon nombre d'articles et interviews ont été donnés dans les médias locaux : la Voix du Nord, BFM TV, France bleu, France 3, Eco 121.

L'Agence de l'Eau Artois-Picardie a également participé activement au réseau de communication nationale des agences de l'eau : nouvelle campagne en immersion, lancement d'un nouveau podcast sur les rivières de notre territoire, spots TV nationaux courant été 2022 sur les chaînes publiques.

Chiffres

0,626 M€

d'autorisations
d'engagement consacrées
à la communication et à la
sensibilisation en 2022.

2706

Abonnés sur Linked in.

1400

Abonnés sur Facebook.

930

Abonnés sur Twitter.

L'EDUCATION A L'EAU :

Un enjeu plus que jamais essentiel

La mission d'éducation à l'eau, aux milieux aquatiques et à la biodiversité porte des enjeux importants pour le partage de la connaissance, l'intérêt et la compréhension des problématiques liées à ces thématiques. A ce titre, cette mission apporte le terreau de connaissances nécessaires à la gouvernance, moteur de la politique Jeunesse.

La transition écologique est au cœur de notre actualité, la sécheresse de l'été 2022 a marqué les esprits, et de nombreux citoyens ont pris conscience des enjeux auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui et des défis à relever dans le futur. L'objectif collectif est d'ancrer les problématiques d'hier et les nouveaux enjeux au cœur des préoccupations des citoyens, de façon à générer des comportements plus respectueux de notre environnement. L'idée est de déployer une éducation diversifiée permettant de sensibiliser et de poursuivre l'éveil des consciences chez les plus jeunes.

En 2022, la mission d'éducation s'est mobilisée sur 2 axes :

- Poursuite de la collaboration avec l'Education Nationale, avec notamment la présence de 2 professeurs missionnés qui ont participé à la promotion de la valise pédagogique déployée en 2021, avec la création d'une aguille et de 4 vidéos didactiques,
- Mise en place du nouveau dispositif d'accompagnement des scolaires et périscolaires, dans le cadre de l'appel à projets « FENETRES SUR L'EAU » sur le thème « Raconte-moi une zone humide ». Plus de 100 projets sont soutenus et portés par des structures-relais et près de 2 500 enfants et jeunes sont impliqués sur leur territoire.



Plaque de présentation de l'appel à projets «FENETRES SUR L'EAU»



Extrait de la vidéo didactique du Lud'eau Lab

LA POLITIQUE JEUNESSE

La planète n'a jamais été aussi jeune : 51 % de la population mondiale a moins de 20 ans... mais 90 % des moins de 30 ans vivent dans les pays qui souffrent du manque d'eau et des conséquences du changement climatique.

La jeunesse a donc été mise à l'honneur sur l'Espace France lors du 9^{ème} Forum Mondial de l'eau à Dakar avec :

- d'une part la présentation par Alexandre Ledoyen, représentant la jeunesse au Comité de bassin, du plan « Urgence, Eau, Présent » proposé dans le cadre de son mandat au Parlement mondial de la jeunesse pour l'Eau
- d'autre part l'intégration des jeunes au débat pour l'eau.

10 ans après le Forum mondial de l'Eau qui s'est tenu à Marseille en 2012, le Parlement mondial de la jeunesse pour l'eau a ainsi trouvé sa légitimité grâce à l'implication très forte de l'Agence de l'Eau Artois Picardie aux côtés des jeunes et des ONG partenaires. Isabelle Matykowski, Directrice générale adjointe a témoigné de l'engagement de l'Agence dans « La jeunesse pour l'eau » et a présenté la démarche mise en place dans le bassin Artois Picardie, dans le cadre d'un atelier du Forum dédié à la jeunesse. D'autres Agences de l'eau devraient rejoindre le mouvement et impliquer la jeunesse dans leurs débats. Les ONG Young Water Solutions (YWS), Solidarité Eau Europe/ Secrétariat International de l'Eau, (SEE/SIE) étaient représentées par le Parlement mondial de la jeunesse pour l'Eau et par les projets « spécial Sénégal » portés par les lauréats du programme de YWS.

Ensemble, les jeunes rassemblés par ces trois ONG partenaires de l'Agence ont contribué à la rédaction de la déclaration de Dakar : « Un Blue Deal pour la sécurité de l'eau et de l'assainissement pour la paix et le développement. »



Alexandre LEDOYEN, représentant de la jeunesse lors du 9^{ème} forum mondial de l'eau



Blue Deal



LA CONNAISSANCE

METTRE A DISPOSITION DU PUBLIC DES DONNEES ENVIRONNEMENTALES FIABLES

Chiffre

06/12/2022

Date de mise à disposition des données environnementales au public, l'objectif étant au 31/12/2022.

Publication des données sur le site de l'Agence

L'Agence diffuse les données environnementales qu'elle détient sur son site, au sein de la partie «Données sur l'eau» (<https://www.eau-artois-picardie.fr/donnees-sur-leau>). Ainsi, les données de référence du bassin (communes, masses d'eau, etc.), la qualité des eaux, les prélèvements sur la ressource, les stations d'épuration, etc. sont mises à disposition sous forme de fichiers à télécharger mis à jour annuellement. De plus, un outil permet aux internautes de rechercher, par mots clés ou par sélection cartographique, la qualité des cours d'eau à l'échelle d'une station de mesure, d'une masse d'eau ou d'une commune du bassin. Les données sont agencées au sein de fiches interactives téléchargeables (formats PDF ou TXT).

Le site de l'Agence comprend une cartothèque (<https://www.eau-artois-picardie.fr/cartotheque>) où figurent :

- des cartes au format PDF, téléchargeables et utilisables directement par les usagers ;
- des cartes interactives sur différentes thématiques.

Diffusion élargie au travers du portail de bassin Artois-Picardie

Le portail de bassin Artois-Picardie est un site internet multithématique, fruit de la collaboration entre la DREAL de bassin et l'Agence. Il fournit au grand public et aux acteurs du domaine de l'eau un accès aux informations et aux données sur l'eau du bassin (<https://www.artois-picardie.eaufrance.fr/cartes-et-donnees>). Les données de l'Agence y sont diffusées ainsi que celles des autres acteurs de l'eau.

Diffusion des données par services web

L'Agence propose des services web permettant de consulter les données sur la qualité des eaux superficielles. Ces services sont accessibles à tout usager qui utilise un logiciel spécifique de requête web.

Alimentation de bases nationales

Les données géographiques de l'Agence sont publiées dans le répertoire national [data.eaufrance.fr](http://www.data.eaufrance.fr/) (<http://www.data.eaufrance.fr/>). Ces données sont accessibles gratuitement dans des formats électroniques exploitables et sous licence ouverte.

L'Agence participe également à l'alimentation annuelle de banques de données nationales dans le domaine de l'eau telles que Naiades, ADES et la BNPE.

CONNAITRE LA QUALITE DES MASSES D'EAU

La surveillance de la qualité des eaux de surface

La surveillance des cours d'eau, canaux et plans d'eau du bassin a été menée conformément aux arrêtés surveillance et évaluation de juillet et août 2015. Environ 640 000 résultats d'analyses, chimiques, physico-chimiques et biologiques, ont ainsi été bancarisés en 2022. Ce dispositif permet de mieux sélectionner les actions à mettre en œuvre dans le cadre du Programme de Mesures et donc d'améliorer l'efficacité des aides de l'agence.

La révision du programme de surveillance pour le cycle 2022-2027 a été adoptée et le nouvel arrêté de surveillance est mis en œuvre.

Les travaux sur la connaissance continuent de contribuer à affiner la connaissance de l'état de nos masses d'eaux (physico-chimie, chimie, biologie, hydromorphologie) et compléter les diagnostics de l'état.

Sur la thématique des substances, le marché Recherche et développement avec l'Université de Reims qui compare l'utilisation de différents biomarqueurs sur 3 types d'espèces encagés (gammare, dreissènes et épinoches) afin d'améliorer le diagnostic sur les substances s'est finalisé fin 2022.

En termes d'expertise sur la qualité biologique des cours d'eau, l'étude sur l'analyse des déclassements sur l'Hydro Eco Région 9A (tables calcaires côtiers) par l'Indice Invertébrés Multi-métriques (I2M2) et les solutions à mettre en œuvre s'est terminée. Elle permettra d'alimenter le dire d'expert au cours du cycle 3 où l'I2M2 sera appliqué sur toutes les HER du bassin.

La surveillance de la qualité des eaux souterraines

Les eaux souterraines ont fait l'objet d'un suivi réglementaire (campagnes régulières, photographiques et nitrates), avec près de 400 000 résultats d'analyse reçus au cours de l'année 2022, sur les 190 points de mesure que suit l'Agence (56 Réseau Contrôle Surveillance (RCS) et 134 Réseau Contrôle Opérationnel (RCO)).

L'étude relative à la détermination du fond géochimique notamment sur les métalloïdes et le biseau salin a été lancée. La réflexion sur l'optimisation de nos réseaux de surveillance (RCS et RCO), engagée en 2020, reste un sujet d'actualité notamment pour les sources et les forages privés, du fait de la difficulté à identifier les propriétaires des terrains concernés.

La révision du programme de surveillance a été adoptée et le nouvel arrêté de surveillance du 26/04/2022 a été engagé, pour partie, dès le dernier trimestre 2022 et sera complètement déployé en 2023.

La réflexion sur un accord-cadre avec le BRGM est engagée et une liste d'études nécessaires à la connaissance des eaux souterraines a été élaborée, l'objectif étant de contractualiser cet accord courant 2023. Un nouvel arrêté d'évaluation est en cours d'élaboration avec une étude d'impact prévue pour février 2023.



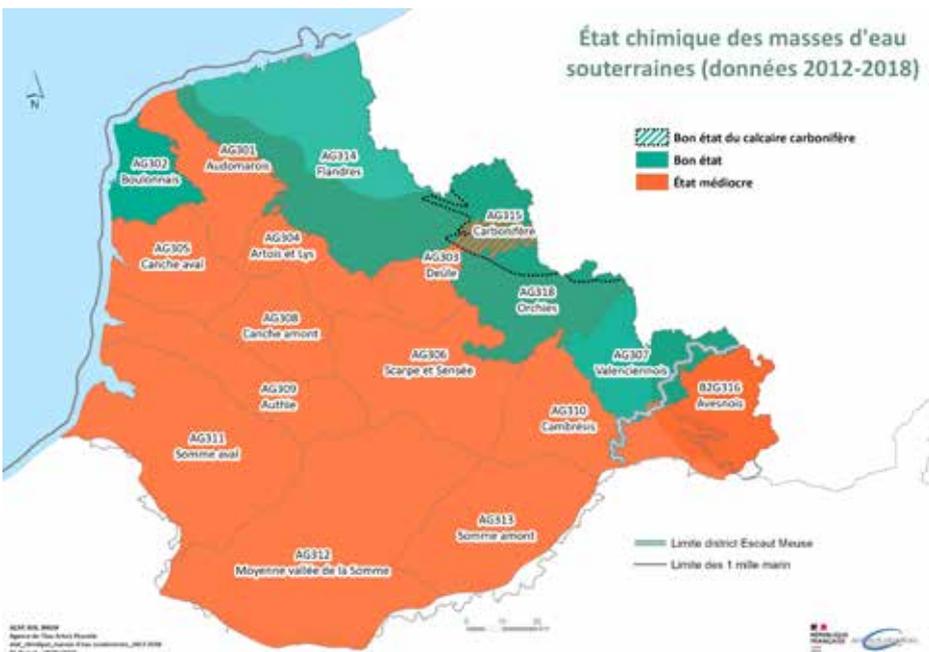
Chiffres

6 %

Taux de stations du réseau de contrôle de surveillance pour les eaux superficielles, en bon état ou en très bon état écologique.

34%

Taux de stations du réseau de contrôle de surveillance pour les eaux superficielles, en bon état ou en très bon état physico-chimique.



640 000

Résultats d'analyses eaux de surface bancarisés

400 000

Résultats d'analyses eaux souterraines bancarisés.

LE PILOTAGE DE L'ETABLISSEMENT



AGENCE DE L'EAU ARTOIS PICARDIE

LE DEPLOIEMENT DU CONTROLE INTERNE

Le contrôle interne recouvre l'ensemble des dispositifs formalisés et permanents visant à maîtriser les risques liés à la réalisation des objectifs d'une entité. Il s'agit d'un processus destiné à fournir une « assurance raisonnable » de la bonne atteinte des objectifs.

Au sein de l'AEAP, trois dispositifs de contrôle interne ont été déployés:

- Un contrôle interne budgétaire afin de maîtriser la soutenabilité du programme et de son exécution ;
- Un contrôle interne comptable afin de garantir la qualité des informations comptables, piloté par l'agent comptable ;
- Un contrôle interne métiers qui a pour but de sécuriser l'atteinte des objectifs opérationnels de l'Agence.

Si le contrôle interne budgétaire et le contrôle interne comptable résultent d'obligations réglementaires (décret GBCP), en revanche, le contrôle interne métiers est issu de recommandations de la tutelle et de bonnes pratiques professionnelles.

L'approche adoptée par ces processus de contrôle interne repose sur un socle commun. Il s'agit d'abord d'identifier et de caractériser les risques présents en fonction de leur probabilité de survenance, de leur degré d'impact (criticité du risque) et des moyens déjà mis en œuvre pour réduire ces risques. Ensuite, la sécurisation de ces risques passe par la définition d'un plan d'actions et sa mise en œuvre.

Les actions peuvent inclure une modification des procédures, la définition d'une nouvelle organisation, la sensibilisation des personnels ou encore le déploiement de nouveaux outils. Ces processus de contrôle nécessitent dans tous les cas une vision transverse et un suivi régulier.

Le contrôle interne budgétaire en 2022

La mise en place d'un contrôle interne budgétaire a pour objectif de maîtriser les risques afférents à la qualité de la comptabilité budgétaire de l'agence, la soutenabilité de la programmation budgétaire et son exécution.

Le plan d'actions du contrôle interne budgétaire a été approuvé par le Conseil d'Administration en juillet 2021. Ce dispositif a permis d'identifier 82 risques. Le plan d'actions 2021-2022 comportait 21 actions de maîtrise, 14 d'entre elles ont été réalisées pleinement et 1 partiellement, notamment :

- La sécurisation dans les logiciels comptables et financiers des mises à jour des montants financiers de conventions après le solde et l'évolution des tiers ;
- La sécurisation de la préparation du budget initial ;
- La création d'un comité de pilotage assurant le suivi du détail des consommations des engagements juridiques ;
- L'optimisation du calendrier de clôture de l'exercice.

Chiffres

6

Risques supplémentaires maîtrisés en 2022 dans le cadre du Contrôle Interne Budgétaire.

9

Risques ont atteint le niveau de criticité visé en 2022 dans le cadre du Contrôle Interne Métiers.

Le plan d'actions 2022-2023 compte quant à lui 19 actions, il reprend 6 actions non abouties du plan d'actions précédent, notamment sur des développements informatiques et intègre 13 nouvelles actions. Au 30 décembre 2022, 7 actions ont d'ores et déjà été réalisées. Il s'agit par exemple de :

- L'information des services métiers sur les procédures d'achat. Notons que cette action s'est réalisée en synergie avec le contrôle interne métiers ;
- Du partage des principes de l'élaboration du plan de trésorerie avec l'Agence comptable pour assurer la soutenabilité des prévisions infra annuelles ;
- Du croisement et de l'analyse des données avec l'Agence comptable en amont du calcul de l'écrêtement des redevances.

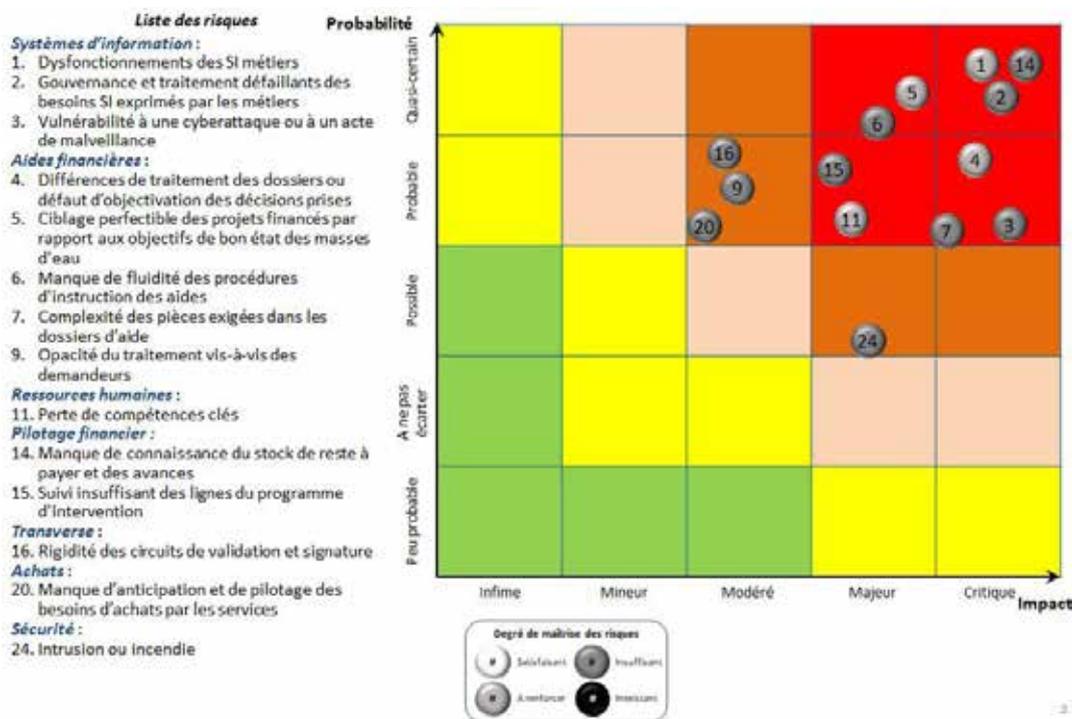
Le plan d'actions 2022-2023 permet de couvrir l'intégralité des 5 risques à réduire nécessitant une action urgente ainsi que 9 des 16 risques identifiés comme étant à réduire avec une action non urgente et 4 risques qualifiés d'acceptables.

Le contrôle interne « métier » en 2022

En accord avec les recommandations de la tutelle, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie a déployé en 2021 une démarche de contrôle interne métiers. Il s'agit d'une démarche transversale et intégrante, qui prend en compte les risques liés au fonctionnement de l'Agence.

La mise en œuvre du contrôle interne métiers a débuté par une phase d'identification et de caractérisation des risques. La criticité du risque est évaluée en fonction de sa probabilité (allant de peu probable à quasi certain) et de son impact sur le fonctionnement de l'Agence (impact financier, juridique, opérationnel, en termes d'image ou de sécurité de l'information).

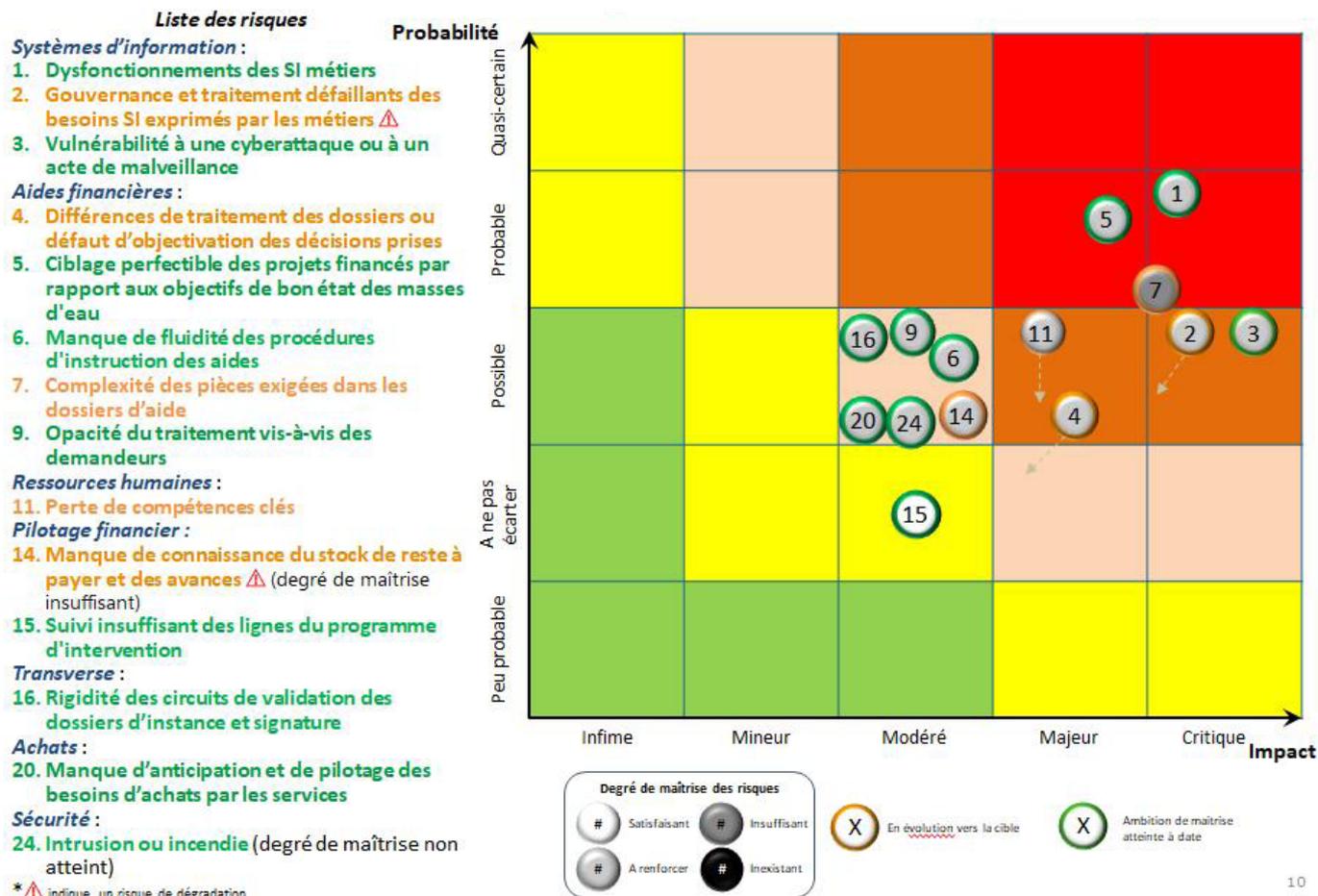
Cette première phase a livré, fin 2021, une cartographie des risques susceptibles d'affecter notre organisation. Ainsi, 25 risques ont été identifiés et qualifiés et 14 risques considérés comme « majeurs » au regard de leur impact ont été priorisés.



Un plan de renforcement de la maîtrise de ces 14 risques pour l'activité de l'Agence, tous métiers confondus a également été lancé pour la période 2022-2023.

Ce plan d'actions contient 61 actions (dont 54 à mener en 2022) qui sont mises en œuvre par les équipes de l'Agence et permettent de réduire la criticité des risques identifiés (en fonction de leur impact et de leur probabilité de survenance) et d'améliorer leur niveau de maîtrise.

Au 31 décembre 2022, 74% de ces 54 actions ont été réalisées. Le déploiement de ce plan d'actions a déjà permis de progresser dans la maîtrise des risques identifiés : 9 risques ont atteint le niveau de criticité visé en 2022.



Les efforts sont à poursuivre en 2023 pour finaliser les actions majoritairement en cours. Le premier semestre 2023 sera également l'occasion d'analyser la survenance de nouveaux risques et d'établir de nouvelles actions de maîtrise le cas échéant.

LE BILAN FINANCIER

Les recettes budgétaires

Recettes	Compte Financier 2022	Budget rectificatif n°1 pour 2022	Réalisation au 31/12/22
	En M€	En M€	En %
Redevances	152,35	140,54	108,40%
Ressources propres	3,71	2,96	125,34%
Autres financements publics	-	1,72	0,00%
Financement de l'Etat fléchés*	10,44	7,06	147,88%
TOTAL	166,50	152,28	109,34%

* "Dispositif France Relance"

A ces recettes budgétaires, s'ajoutent 36,09 M€ de recettes non budgétaires issues des remboursements d'avances accordées dans le cadre des programmes d'intervention, et des remboursements des prêts au personnel contractés jusqu'en 2010.

Les autorisations d'engagement

Consommation des autorisations d'engagement	Compte Financier 2022	Budget rectificatif n°1 pour 2022	Consommation du budget au 31/12/22
	En M€	En M€	En %
Personnel	11,35	11,61	97,76%
Fonctionnement	3,19	3,75	85,07%
Intervention	139,62	156,00	89,50%
Investissement	0,67	1,41	47,52%
TOTAL	154,83	172,77	89,62%

Les crédits de paiement

Crédits de paiement	Compte Financier 2022	Budget rectificatif n°1 pour 2022	Consommation du budget au 31/12/22
	En M€	En M€	En %
Personnel	11,35	11,61	97,76%
Fonctionnement	3,19	3,95	80,76%
Intervention	139,05	151,76	91,62%
Investissement	0,75	1,52	49,34%
TOTAL	154,34	168,84	91,41%

A ces dépenses budgétaires s'ajoutent 27,62 M€ de dépenses non budgétaires liées aux versements des avances accordées dans le cadre du programme d'intervention.

Chiffres

+4,68 %

Evolution des dépenses de fonctionnement courant et de personnel entre le compte financier 2021 et le compte financier 2022.

-3,32 %

Taux d'évolution des restes à payer hors dispositif France Relance.

89,98 M€

Niveau de la trésorerie au 31/12/2022.



Vous souhaitez en savoir davantage sur le bilan financier de l'Agence ? :
<http://www.eau-artois-picardie.fr/sites/default/files/delibs-20220316-ca.pdf>



ANNEXE B

MISSION	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Gouvernance, planification et international	14,618	15,213	15,974	13,401	14,114		
- Fonctionnement institutionnel	4,400	4,112	4,187	3,217	3,875		
- DCE (SDAGE, PDM, pgme de surveillance, districts internationaux)	6,279	7,645	8,978	7,129	6,864		
- Elaboration et suivi des SAGE	2,489	2,293	2,099	2,012	2,370		
- Action internationale hors districts internationaux	1,450	1,163	0,710	1,043	1,005		
Connaissance (milieux, pressions)	11,086	8,952	8,534	9,649	9,171		
- Réseaux de mesure et gestion des données	8,011	6,262	5,685	5,820	6,035		
- Etudes générales, connaissance	3,075	2,690	2,849	3,829	3,136		
Mesures nationales et territoriales de gestion de l'eau	59,129	56,715	54,819	52,385	51,494		
- Pilotage des aides	8,150	7,640	6,802	6,827	6,999		
- Animation pour la réalisation des politiques de gestion de l'eau	14,298	13,113	14,271	14,054	13,708		
- Attribution des aides des politiques nationales et territoriales	36,681	35,962	33,746	31,504	30,787		
Redevances	10,335	10,350	10,138	9,338	8,513		
- Définition des référentiels et gestion du rôle	1,827	1,762	1,829	1,489	1,501		
- Instruction et recouvrement des redevances, contrôle et audit	8,508	8,588	8,309	7,849	7,012		
Pilotage de l'établissement et Fonctions support	49,986	49,195	46,208	40,063	37,712		
- Pilotage de l'établissement	5,821	5,028	4,345	4,628	4,847		
- Budget, suivi financier et exécution comptable	12,898	11,648	10,714	10,544	11,476		
- Affaires générales	11,041	12,586	12,101	11,446	9,511		
- Information, Communication, Documentation	8,473	9,450	7,817	7,280	6,042		
- Gestion des Ressources Humaines	5,837	5,411	5,508	6,165	5,736		
- Informatique et systèmes d'information	5,916	5,072	5,723	-	0,100		
Autres	7,446	7,675	7,767	14,754	17,126		
Activités effectuées pour le compte des autres agences de l'eau dans le cadre de la mutualisation	6,831	6,925	6,991	14,158	16,733		
Solde des mises à disposition	-	-	-	-	-		
Solde des Dispenses syndicales ou électives	0,615	0,750	0,776	0,596	0,393		
TOTAL	152,600	148,100	143,440	139,590	138,130		
PLAFOND AUTORISE EN ETPT	152,600	148,100	144,100	139,600	139,600		

LES RESSOURCES HUMAINES

La mise en place d'une démarche de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC)

L'Agence a démarré une démarche GPEC afin de s'adapter aux nouvelles missions qui lui sont attribuées, dans un contexte de diminution du personnel ces 10 dernières années. Les objectifs de la GPEC sont multiples :

- améliorer la connaissance de l'existant en matière de compétences détenues par les agents et identifier les besoins présents et à venir de l'Agence ;
- recenser les souhaits professionnels des agents ;
- détecter les potentiels et les talents des agents volontaires ;
- identifier les besoins de compétences à horizon 2025 et celles qui pourront être mutualisées en interagences.

L'organisation des élections professionnelles par voie électronique

Du 1 au 8 décembre 2022, les Agents ont pour la première fois élus leurs représentants par voie électronique. Un important travail de préparation a été mené en amont afin de garantir l'intégrité et le bon fonctionnement du scrutin et d'accompagner les Agents dans ce changement.

La mise en place de la nouvelle charte télétravail

Suite à l'accord national, un dialogue social a été mis en place afin de mettre en application les éléments de la charte nationale. Cette application a été réalisée en adaptant les mesures au contexte local de travail de l'Agence de l'eau Artois Picardie. La mise en œuvre du nouveau protocole est effective au 1^{er} janvier 2023.

L'égalité professionnelle hommes/femmes

L'Agence, s'est engagée dans une démarche d'amélioration et de suivi d'actions dans le cadre de l'égalité professionnelle hommes/femmes. Une référente a ainsi été nommée en avril 2021 avec pour mission de participer aux réunions du groupe régional et à celles du groupe de travail des Agences de l'eau.

2 actions de communication ont été menées en 2022 :

- Le 8 mars, des clips « portraits de femmes engagées pour l'eau » ont été réalisés et diffusés sur les réseaux sociaux
- Le 25 novembre, une exposition s'est tenue dans le hall de l'Agence.

Chiffres

1,50

Nombre moyen de jours de formation continue par agent ETP pour un objectif de 4 jours (impact COVID-19 en début d'année)

90 %

Pourcentage d'avancement du chantier de mutualisation redevances.

78 %

Pourcentage d'avancement du chantier de mutualisation juridique.

139,60

Plafond d'emplois en ETPT pour l'Agence de l'eau Artois-Picardie en 2022.

RESULTATS SYNTHETIQUES 2022 DES INDICATEURS DU CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE PERFORMANCE

Intitulé de l'indicateur	Objectif 2022	Réalisation 2022		Intitulé de l'indicateur	Objectif 2022	Réalisation 2022	
Indicateur G-1.1 : Respecter les échéances d'élaboration du SDAGE 2022-2027 (Etat des lieux, consultation du public...) Validation du tableau de bord du SDAGE fin 2022	OUI	NON (Terminé mais sera présenté au CB en 2023)	⊖	Indicateur P-3.1d (Indicateur de bassin) : Nombre total de km d'ouvrages de lutte contre l'érosion financés par l'Agence	20 Km	5,288 Km	⊗
Indicateur G-1.2 : Nombre de SAGE soumis pour avis aux comités de bassin en vue de leur mise en œuvre	1	1	⊕	Indicateur P-3.3 (indicateur expérimental -> Pas de cible) : Nombre d'expérimentations de dispositifs de récupération des macro déchets dans les systèmes de traitement d'eaux usées et d'eaux pluviales		0	
Indicateur C-1 : Tenue à jour des données environnementales fiables, à disposition du public Données 2021 mises en ligne avant le 31/12/2022	OUI	OUI (Le 06/12/2022)	⊕	Indicateur P-4.1 (Indicateur de suivi -> Pas de cible) : Surfaces désimperméabilisées ou déracordées du réseau public d'assainissement		909 853 m ²	
Indicateur C-2 (Indicateur de contexte -> Pas de cible) : Taux de stations du réseau de contrôle de surveillance pour les eaux superficielles, en bon état ou en très bon état écologique		6%		Indicateur P-4.2 : Nombre de stations de traitement des eaux usées aidées pour répondre aux objectifs environnementaux des SDAGE ou à des objectifs liés à des usages sensibles (baignade, conchyliculture, production d'eau potable)	8	2	⊗
Indicateur C-3.1 (Indicateur de contexte -> Pas de cible) : Volumes annuels prélevés par usage (collectivités, industries hors EDF, agriculture)		848,5 Mm ³		Indicateur P-4.3 : Quantité de substances prioritaires et dangereuses prioritaires issues des activités économiques industrielles et artisanales éliminées	500	0,12	⊗
Indicateur P-0a : Pourcentage du programme consacré au changement climatique	29%	29,12%	⊕	Indicateur P-5a (Indicateur de contexte -> Pas de cible) : Volume d'eau économisés et substitués (tous usages) au travers des projets aidés		1,110 Mm ³	
Indicateur P-0b : Montants engagés sur des solutions fondées sur la nature	17,5 M€	17,933 M€	⊕	Indicateur P-5b : Nombre cumulé de Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) accompagnés par l'Agence	4	0	⊗
Indicateur P-1.1 : Nombre de captages dits "prioritaires" identifiés dans le SDAGE sur lesquels un financement est apporté par l'Agence de l'eau pour la mise en œuvre d'un plan d'actions	60	60	⊕	Indicateur R-2 : Taux de redevances contrôlées (en montants) Taux de redevances contrôlés (en nombres)	5% 5%	10,18% 12,20%	⊕
Indicateur P-1.2a : Montant engagé pour des aides en faveur de pratiques agricoles les plus favorables à l'environnement (PSE, Bio, MAEC)	6 M€	4,321 M€	⊗	Indicateur F-1 : Nb de jours de formation continue par agent ETP	4	1,50	⊖
Indicateur P-1.2b : Nombre de groupes "30 000" prévus par le plan écofito aidés par l'Agence	3	0 (Mais 3 groupes GIEE financés)	⊖	Indicateur F-2.1 : Pourcentage d'avancement des chantiers de mutualisation inter-agences dont l'Agence a le pilotage 1 - Redevances	90%	90%	⊕
Indicateur P-2a (Indicateur de contexte -> Pas de cible) : Montants engagés sur le renouvellement des installations d'eau potable et d'assainissement auprès des collectivités situées au sein de zones de revitalisation rurale ou d'un zonage équivalent (Solidarité Urbain/Rural)		16,386 M€		Indicateur F-2.1 : Pourcentage d'avancement des chantiers de mutualisation inter-agences dont l'Agence a le pilotage 7 - Juridique	100%	78,00%	⊗
Indicateur P-2b (Indicateur de contexte -> Pas de cible) : Nombre de contrats de progrès aidés par l'Agence		70		Indicateur F-2.2 : Taux d'utilisation de la procédure dématérialisée de déclaration des redevances (hors redevance pour pollutions diffuses)	92,80%	95,06%	⊕
Indicateur P-3.1a : Km de linéaire de cours d'eau avec restauration des fonctionnalités hydro-morphologiques aidés par l'Agence	13 Km	86,027Km	⊕	Indicateur F-3 : Pourcentage d'évolution du montant des dépenses de fonctionnement courant et de personnel	-0,87%	4,68%	⊖
Indicateur P-3.1b : Nb d'ouvrages en liste 2 aidés pour être rendus franchissables	25	22	⊖	Indicateur F-4 : Taux d'exécution des restes à payer		96,68%	
Indicateur P-3.1c : Superficie de zones humides ayant bénéficié d'une aide de l'Agence au titre de leur entretien, restauration et acquisition	4 810 Ha	11 608,8 Ha	⊕	Indicateur F-5 : Mise en place d'une cartographie des risques (O/N) Mise en place d'un plan d'actions (O/N) Si oui, variation du taux de risques non maîtrisés	OUI OUI	OUI OUI 0,45	⊕

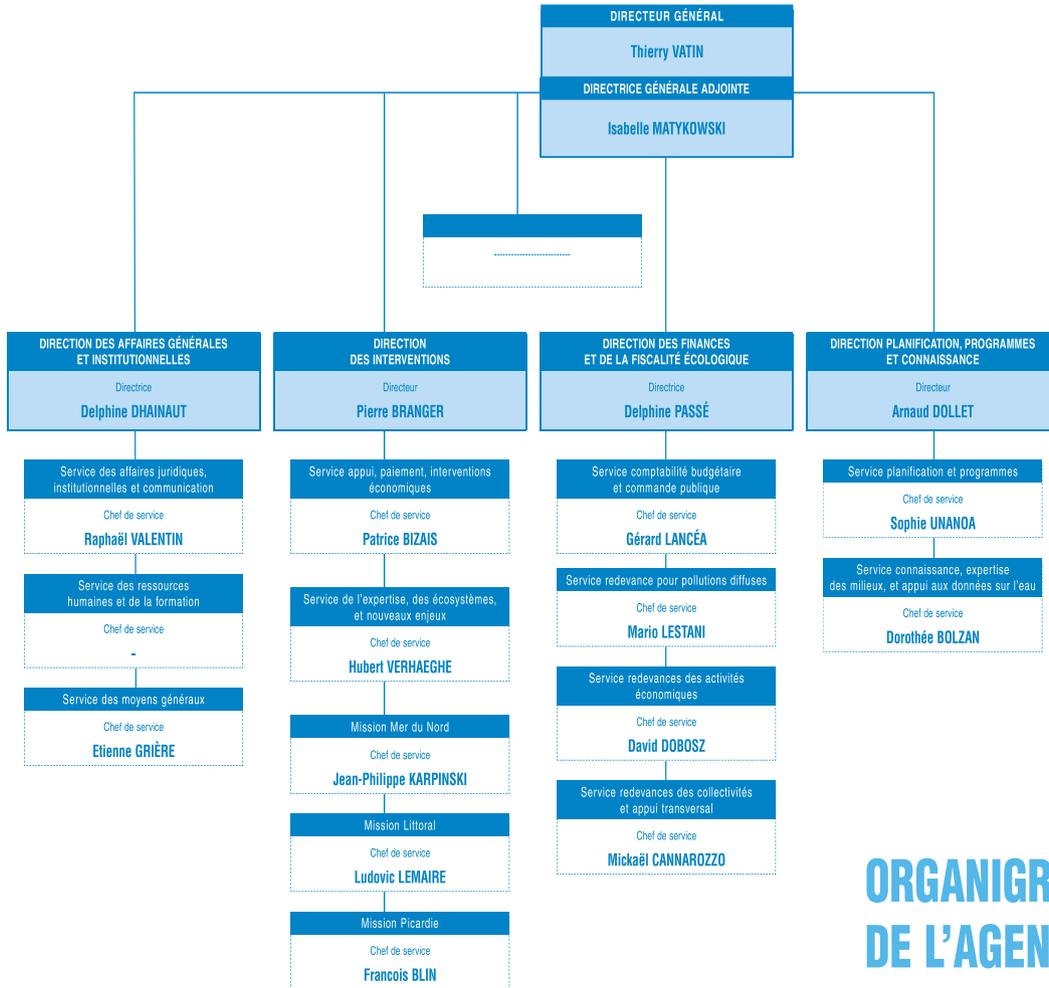
Légende :

Cible atteinte ou dépassée : 

Résultats proches de la cible : 

Cible non atteinte : 

ORGANIGRAMME



**ORGANIGRAMME
DE L'AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE
AU 1er DECEMBRE 2022**

L'AGENCE DE L'EAU Artois-Picardie

L'Agence de l'eau Artois-Picardie, établissement public administratif du Ministère de la Transition Ecologique, participe à la mise en œuvre des politiques nationales relatives à l'eau en contribuant à réduire les pollutions de l'eau de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.

Pour agir, l'Agence de l'eau perçoit auprès des usagers (consommateurs, acteurs économiques) des redevances qui sont utilisées pour apporter des aides financières aux personnes publiques ou privées qui réalisent des actions ou des projets d'intérêt commun ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau ou la préservation de la biodiversité.

Elle exerce sa compétence sur un bassin hydrographique d'environ 20 000 Km² comprenant l'intégralité des départements du Nord et du Pas de Calais, ainsi qu'une partie des départements de la Somme, de l'Aisne et de l'Oise. Pour cela, l'Agence de l'eau Artois-Picardie s'appuie sur le travail d'environ 140 collaborateurs répartis sur 3 sites : Douai (le siège), Amiens et Boulogne sur mer, assurant ainsi une proximité avec l'ensemble de ses partenaires.



Siège de l'Agence de l'eau Artois-Picardie

200 rue Marceline DESBORDES – Centre Tertiaire de l'Arsenal – BP 80 818 Douai CEDEX
Tél : 03 27 99 90 00 – Fax : 03 27 99 90 15

Mission Mer du Nord

200 rue Marceline DESBORDES
Centre tertiaire de l'Arsenal
BP 80 818 – 59 508 Douai CEDEX

Mission Picardie

64 bis rue du Vivier – BP 41725
80 017 AMIENS CEDEX 1

Mission Littoral

Centre Directionnel
56 rue Ferdinand BUISSON
BP 217 – 62 203 Boulogne-sur-mer CEDEX

Retrouvez-nous sur

www.eau-artois-picardie.fr

